

JUIN 2014

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION ALSACE | EUROPE : LA SITUATION DES ARCHITECTES EN ESPAGNE | POURQUOI UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE ? | INTERVIEW DE PHILIPPE ESTINGOY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AQC | RETRAITE, AUTO-ENTREPRENEURIAT ET QUALITÉ DE SERVICE | BIM ET DROITS D'AUTEUR : QUELLES SPÉCIFICITÉS ? | AVANT LES GRANDES VACANCES OU À LA RENTRÉE... FORMEZ-VOUS ! | CRÉATION ARCHITECTURALE : UN AVENIR MENACÉ...?

45^E CONGRÈS DES ARCHITECTES
SAINT-ÉTIENNE, 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2014

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

UN BÂTIMENT TERTIAIRE PERFORMANT SANS CLIMATISATION

LE CONFORT AU MEILLEUR COÛT AVEC LE GAZ NATUREL

Saint Romain de Colbosc (76), situé à proximité du Havre, est au cœur du parc "Éco-Normandie". La réalisation du premier bâtiment de cette zone d'activités a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre. Cette dernière souhaitait en faire "une vitrine" pour deux raisons. Tout d'abord, cette pépinière d'entreprises allait être la première construction de la zone d'activités. Ensuite, sa localisation à l'entrée de la zone en fait le premier bâtiment que l'on aperçoit et reflète une certaine image de la zone. La CCI ne disposait que d'un budget limité, mais avait malgré tout pour mission de réaliser un bâtiment exemplaire et dans le respect de l'environnement.



PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC (SEINE-MARITIME)

- Maître d'ouvrage : CCI du Havre
- Architecte : Atelier Bettinger Desplanques
- Bureau d'études : Grontmij Sechaud Bossuyt
- Surface : 1 298 m²
- Livraison : mai 2014

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre a conçu le premier bâtiment de la zone Éco-Normandie. En quoi ce bâtiment est-il exemplaire ?

En respectant un budget limité, les solutions bioclimatiques et thermiques retenues ont permis d'éviter le recours à la climatisation, et d'atteindre des **niveaux de performance en Cep et Bbio de 20% inférieurs aux seuils de la RT 2012**. Cela a été rendu possible grâce à un bâti bien isolé et bien orienté, une centrale de traitement d'air double flux et une chaudière à condensation pour le chauffage.

Quels sont les points clés qui ont permis de concevoir ce bâtiment ?

Si la qualité de l'enveloppe et le renforcement de l'isolation des murs et des vitrages semblaient incontournables, d'autres éléments ont également été pensés dès l'esquisse du projet. Par exemple, l'optimisation du dimensionnement des ouvrants ou encore la détection de présence assurent un niveau d'éclairage satisfaisant aux occupants.

À l'extérieur, les parkings ont été "végétalisés" pour limiter d'une part, la réverbération lumineuse et ainsi les

apports internes de chaleur et d'autre part, les surfaces imperméabilisées réduisant l'impact sur le cycle de l'eau (moins de ruissellement et pollution lessivée).

La climatisation n'a pas été retenue pour ce projet, pourquoi ?

La démarche bioclimatique a permis de diminuer au maximum les besoins de froid des locaux pour éviter le recours à un système de climatisation. Ainsi, cela a permis de réduire les charges d'exploitation du bâtiment et les consommations d'énergie.

Les maîtres d'ouvrage font d'ailleurs de plus en plus le choix depuis ces trois dernières années d'une démarche bioclimatique pour ne pas prévoir de climatisation dans leurs projets. ▲

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,
Pôle Efficacité Énergétique
igor.rapeneau@grdf.fr



**MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSA**



L'UNION DES ARCHITECTES

En avril 2014, plus de treize mille maires et neuf cents présidents de communautés de communes ou d'agglomérations viennent d'accéder, pour la première fois, à la direction de leurs divers territoires.

Nous aimons à dire que les architectes sont les compositeurs et chefs d'orchestre des bâtiments qu'ils réalisent.

Si le maire peut également être considéré comme le chef d'orchestre des projets de sa commune, il n'en a pas écrit la partition. Au mieux, il connaît un ou deux instruments. En règle générale, il n'est pas formé à ce rôle et tout peut aller très vite vers la cacophonie, et ce pour le long terme.

C'est donc à nous de les aider.

La plupart d'entre eux n'ont jamais entendu parler d'urbanisme et d'architecture.

C'est à nous, architectes, d'aller les rencontrer et de leur montrer comment un PLU engage le développement de leur commune, comment l'architecture peut modifier l'image de leur ville.

Nous devons également leur expliquer comment un lieu non réfléchi, un mauvais programme, un règlement de consultation mal ficelé, peuvent conduire à la médiocrité, voire à l'échec.

C'est à nous de leur dire comment leur patrimoine peut être valorisé par une rénovation responsable qui donne les réponses techniques (accessibilité, rénovation thermique, etc...) en leur associant la qualité des nouveaux espaces, l'amélioration du confort et la mise en valeur de leurs bâtiments.

Soyons à côté de nos dirigeants, et au service de tous les citoyens.

Faisons entrer l'architecture chez nos nouveaux élus.

UNSAFA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr – www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.com

→ DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur : Éditions PC – Infos Ministères : Gilbert Ramus – Institutionnel : Éditions PC – International : Ewa Struzynska, Bruno Boyeneche – Bon sens : Gilbert Ramus – Vie syndicale : Estelle Palucki – Club Prescrire : Ruth Mnamani – Infos sociales : Patrick Julien – Infos juridiques : Patrick Julien – Formation : Bernard Coudert et Sophie Lérault – Collectivité locale : Estelle Palucki – L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure : Estelle Palucki, Éditions PC – L'architecture au quotidien : Isabelle Chinardet-Cantineau – Archi-culture : Isabelle Chinardet-Cantineau – Illustrations pages 12 et 37 : Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : ÉDITIONS PC | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

→ COUVERTURE
Photo : Centre sportif intercommunal de Sélestat (67)
© Michel Girold architecte

04 À L'HONNEUR

05 INFOS MINISTÈRES

PROJET D'UN PREMIER DÉCRET
SUITE À LA DIRECTIVE 2014/24/UE

06 INSTITUTIONNEL

INTERVIEW DE PHILIPPE ESTINGOY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ACC

07 INTERNATIONAL

LES CUBES D'OR 2014 / LA SITUATION
DES ARCHITECTES EN ESPAGNE

11 BON SENS

"POURQUOI UNE PROFESSION
RÉGLEMENTÉE ?"

14 VIE SYNDICALE

LE 45^e CONGRÈS DES ARCHITECTES
À SAINT-ÉTIENNE / VIE DES RÉGIONS

21 CLUB PRESCRIRE

26 INFOS SOCIALES

"RETRAITE, AUTO-ENTREPRENEURIAT
ET QUALITÉ DE SERVICE"

27 INFOS JURIDIQUES

"BIM ET DROITS D'AUTEUR :
QUELLES SPÉCIFICITÉS ?"

28 FORMATION

29 CAHIER SPÉCIAL ALSACE

36 MATIÈRE À RÉFLEXION

40 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

"CONVERSATION AUTOUR
DES PETITES BÊTES..."

42 ARCHI-CULTURE

À L'HONNEUR

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR



JACQUES CHANUT 1, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FFB

Jacques Chanut a été élu Président de la Fédération Française du Bâtiment au cours du Conseil d'Administration du vendredi 21 mars dernier. Il a pris ses fonctions le 13 juin, à l'issue du Conseil d'Administration de la FFB. Il succède ainsi à Didier Ridoret, président depuis 2008.

Âgé de 49 ans, Jacques Chanut est Président de l'entreprise de gros-œuvre Chanut Batiment SAS à Bourgoin-Jallieu (38) depuis 1996 et de l'entreprise Rainero à Voiron (38) depuis 2012. Il est actuellement vice-président et Président du Conseil des Régions de la FFB, ainsi que Président de la Fédération Régionale Rhône-Alpes.

Jacques Chanut est également Chevalier de la Légion d'Honneur.

8^E ÉDITION DU GLOBAL AWARD FOR SUSTAINABLE ARCHITECTURE™ 4

Le Global Award observe l'architecture comme un processus, en regardant si et comment elle aborde les grandes transitions – la gestion des ressources, l'équité dans l'accès au développement, la définition du progrès, les migrations urbaines, le destin de l'habitat populaire...

Cette année, le jury a examiné plus de 200 dossiers internationaux pour récompenser 5 lauréats : Christopher Alexander (Angleterre), Tatiana Bilbao (Mexique), Bernd Gundermann (Nouvelle-Zélande), Martin Rajnis (République Tchèque) et Adriaan Geuze (Pays-Bas).

AGNÈS VINCE 2, NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ARCHITECTURE

Pour remplacer Bertrand-Pierre Galey, récemment nommé inspecteur général des affaires culturelles, le poste de directeur chargé de l'architecture et adjoint au directeur général des patrimoines Vincent Berjot, vient d'être confié à Agnès Vince.

Cette architecte-urbaniste en chef de l'État de 54 ans officiait depuis 2008 comme sous-directrice du littoral et des milieux marins à la Direction de l'eau et de la biodiversité à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au ministère de l'Écologie.

Elle a auparavant travaillé au ministère de la Culture, où elle a dirigé le bureau des enseignements à la direction de l'architecture et du patrimoine en 1998. Elle y a aussi dirigé le bureau de la programmation de l'inventaire général de 2001 à 2005. Elle a ensuite rejoint le ministère des Transports et de l'Équipement comme sous-directrice des métiers de l'aménagement à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (2005-2008).

L'Unsa remercie Bertrand-Pierre Galey pour son écoute attentive et la qualité des échanges développés avec notre Union et lui souhaite réussite dans ses nouvelles fonctions.

SHIGERU BAN 3, REMPORTE LE PRIX PRITZKER 2014

En mars dernier, le jury de la fondation Hyatt a décerné le prix Pritzker d'architecture 2014 au Japonais Shigeru Ban. Depuis sa création en 1979, c'est la sixième fois que le "Nobel" de l'architecture est décerné à un Japonais. Shigeru Ban est notamment connu en France pour être l'auteur, en collaboration avec Jean de Gastines, du Centre Pompidou-Metz et de la future Cité musicale qui doit être implantée sur le site de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt (92).

AJAP 2014

Le 2 avril dernier, Aurélie Filippetti a proclamé les résultats des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) 2014. 18 équipes ont été récompensées (retrouvez la liste des lauréats sur le site : ajap.citechaillot.fr). Organisés tous les deux ans avec le concours de la Cité de l'architecture et du patrimoine, les Ajap sont ouverts aux jeunes diplômés européens ou étrangers, ayant réalisé un projet ou participé à un concours en France. Les lauréats sont sélectionnés pour la qualité de conception de leurs projets, leur capacité à répondre à des problématiques architecturales, paysagères ou urbaines d'actualité, ainsi que pour la singularité de leurs parcours.

PROJET D'UN PREMIER DÉCRET SUITE À LA DIRECTIVE 2014/24/UE

La directive 2014/24/UE sur les marchés publics, adoptée le 26 février 2014 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne doit être transposée dans les droits nationaux au plus tard le 18 avril 2016. Elle se substitue à la directive 2004/18/CE sur les procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, qui sera abrogée à cette date.

On rappellera que les premières réglementations européennes ont imposé à la France des principes de concurrence très stricts, hélas sans prendre en considération la spécificité de certaines prestations. De ce fait, la France a dû corriger ou supprimer des procédures intelligentes qui donnaient satisfaction¹.

Or, de directives en directives, la Commission se met à créer des procédures plus souples mais qui sont beaucoup plus complexes à mettre en œuvre, telles qu'hier, le "dialogue compétitif", et demain le "partenariat d'innovation"².

Le Gouvernement français a fait preuve de dynamisme en proposant tout de suite (mars 2014) à la concertation des professionnels un projet de décret qui prend en compte deux dispositions "phares" de la nouvelle directive 2014/24/UE : le partenariat d'innovation et le DUME. Dans ce but, le décret, qui pourrait paraître avant l'été, corrigera ou ajoutera certaines dispositions au code des marchés publics d'une part, et aux décrets 2005-1308 et 2005-1742 d'autre part.

"LE PARTENARIAT D'INNOVATION"

"Cette procédure vise au développement d'un produit, d'un service ou de travaux innovants et à l'acquisition ultérieure des fournitures, services ou travaux en résultant, à condition qu'ils correspondent aux niveaux de performance et aux coûts maximum convenus entre les pouvoirs adjudicateurs et les participants." (art. 31-2 de la directive).

Le projet de décret décrit minutieusement la procédure mais est pratiquement muet sur les questions difficiles mais importantes telles que : le règlement de la consultation, notamment sur la manière de rémunérer les études des candidats pendant toute la phase amont de recherche et développement, les droits de propriété intellectuelle du lauréat, et peut-être des autres candidats, les modalités d'exécution du marché de réalisation par le titulaire du marché, etc.

LE "DUME"

Le "document unique de marché européen" est une déclaration sur l'honneur par laquelle l'opérateur économique confirme qu'il remplit les conditions imposées par l'avis d'appel à concurrence, sans avoir à en fournir directement les preuves. L'opérateur se contente donc de déclarer qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner et que ses capacités professionnelles, techniques et financières répondent aux exigences fixées par le pouvoir adjudicateur !

Nous admettons volontiers que pour un certain nombre de marchés de fournitures, de travaux, voire de services, les exigences sont purement factuelles, telles que : "J'affirme que mon entreprise détient les qualifications exigées et que son chiffre d'affaires est supérieur à deux fois le montant du marché, etc".

Les prestataires intellectuels en général, les maîtres d'œuvre en particulier, notamment l'Ordre des architectes et l'Unsa, ont fait observer que le DUME était incompatible avec la plupart des procédures nécessitant un choix judicieux des candidats admis à participer à telle ou telle compétition : procédure négociée, concours, dialogue compétitif, conception-construction, REM ou CREM, et bientôt le partenariat d'innovation. **Dans toutes ces procédures, il s'agit**, non pas uniquement d'éliminer tous les "incapables" (au sens juridique du terme), mais **de choisir les trois ou cinq "meilleurs" candidats** : en exemple, les pouvoirs adjudicateurs devront toujours demander aux architectes de fournir des documents explicites sur leurs références³.

Alors, avec le DUME, ils pourront faire l'économie de l'envoi de quelques attestations ? L'économie sera marginale.

Les architectes ont donc exprimé les plus expresses réserves sur l'intérêt du DUME en ce qui concernait leurs activités et ont demandé qu'en aucun cas, la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre ne puisse être opérée à la production du seul DUME.

Ce projet de décret retient donc l'attention de l'Unsa qui sera vigilante sur la suite.

La Commission juridique de l'Unsa ▲

- 1) Ce sont les directives et les pressions renouvelées de la Commission européenne qui, par exemple, ont imposé l'"anonymat" devant les jurys de concours (qui empêchent les jurés d'être complètement éclairés sur les projets par leurs auteurs), ont obligé de "livrer", d'abord la "conduite d'opération", ensuite le "mandat de maîtrise d'ouvrage publique" à tout opérateur qu'il soit public ou privé, ont traité pour quantité négligeable la propriété intellectuelle des architectes sur leurs œuvres en imposant publicité et concurrence à l'occasion de modification ou extension, ont fait supprimer la procédure des "marchés de définition", etc.
- 2) On souriera en constatant que la procédure du "marché de définition" aurait pu se glisser sans problème dans celle du "partenariat d'innovation" !
- 3) Ce qui coûte à une entreprise, c'est de sélectionner et de préparer les dossiers appropriés à l'objet du marché, pas d'envoyer électroniquement des documents standards valables pour une année.

INTERVIEW DE PHILIPPE ESTINGOY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AQC

L'Agence Qualité Construction (AQC) est une association loi 1901, financée par une participation volontaire de ses membres collectée par les assureurs. Elle regroupe toutes les organisations professionnelles de la construction autour d'une même mission : prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction. L'Unsa est membre de l'AQC depuis sa création. Philippe Estingoy, directeur général de l'AQC depuis un an, répond à nos questions.



Quelle est votre conception du rôle de l'architecte dans l'acte de construire ?

Pour la qualité, l'architecte est un acteur essentiel dans l'acte de construire, c'est lui qui conçoit, et qui s'assure que ce qu'il a conçu est bien réalisé, ce qui est un enjeu majeur. Pour autant, on constate, souvent par souci d'économie, que l'architecte ne bénéficie pas des moyens de faire ce que l'on attend de lui, ce qui est générateur d'un certain nombre de soucis. Par "moyens", j'entends sa capacité à mobiliser des équipes conséquentes autour de lui, avec suffisamment de matière grise pour pouvoir approfondir les études et obtenir une construction efficiente. Ce qui est important, c'est d'analyser l'économie globale d'une opération, le fameux coût global prenant en compte toutes les dépenses sur la durée de vie de la construction. Ainsi, les économies apparentes faites au moment des études génèrent au final des dépenses plus importantes tout au long de l'opération. Cette situation actuelle ne colle pas à la complexité inhérente aux objectifs qualitatifs qui sont fixés. Il faudrait en pratique faire beaucoup plus d'études que nous n'en faisons et les moyens alloués aux études ont diminué. Nous sommes complètement à contre courant de ce qu'il faudrait faire ! La rémunération de la matière grise est un sujet capital.

L'Unsa est membre de l'AQC. À quels travaux participe-t-elle ?

L'Unsa est membre et partenaire de l'AQC et participe activement aux débats du conseil d'administration et à un certain nombre gros chantiers : "bâtiment, performances et risques", "prévention et construction" et d'autres sujets encore qui nous permettent de bien cerner la pathologie, ce qu'elle est, comment la traiter et comment la prévenir. Ce travail nous permet d'avoir une approche pédagogique vis-à-vis de l'ensemble des acteurs.

Les architectes participent donc à des travaux variés, mais sont-ils plus mobilisés sur certains sujets ?

Ils sont globalement plus directement concernés par la conception et ce qui est en lien avec cette phase que par la technique du geste au final, même s'ils s'y intéressent aussi. Et puis leur



■ PHILIPPE ESTINGOY
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AQC

emploi du temps ne leur permet pas d'être présents partout, cela demande déjà beaucoup d'investissement. Cet arbitrage les conduit donc plutôt vers nos réflexions sur les problématiques qui tournent autour de la conception, de la responsabilité et des techniques de réhabilitation.

Si vous aviez un message à faire passer aux architectes ?

Nous assistons actuellement à de très grands changements liés à la conjoncture, aux enjeux qualitatifs et il est indispensable que les architectes entrent dans cette mouvance du "grand changement".

Au niveau environnemental et thermique en particulier, les nouvelles obligations font que l'on ne peut pas rester sur d'anciennes méthodes, il faut donc développer de nouveaux paradigmes, de nouvelles techniques. Cela ne doit pas effrayer les architectes, ils ne doivent pas être attentistes, au contraire ils doivent se lancer et prendre ces sujets à bras le corps.

Les architectes doivent prendre la barre des grands changements. Nous avons plus que jamais besoin d'eux dans la construction, ils doivent être porteurs de modernité. Pour revoir les méthodes de travail, l'approche séquentielle, les systèmes relationnels, les outils de travail, il est essentiel que la profession entière se mobilise.

À propos d'évolution des méthodes de travail, que pensez-vous du BIM ?

Le BIM est un outil tout à fait intéressant. Je précise bien "un outil", car ce n'est pas lui qui fera, qui pensera et qui organisera à la place des professionnels, mais c'est avec lui qu'on pourra faire ce qu'il faut.

Les outils ne remplacent pas la matière grise, ils sont "intelligents" par l'intelligence qu'on leur donne.

Mais c'est un cap essentiel que les architectes doivent franchir, avec la volonté de travailler en commun avec les autres maillons de la maîtrise d'œuvre.

Finalement, la méthodologie de travail au sein de l'AQC est celle qu'il faudrait retrouver au sein de la maîtrise d'œuvre : plus de travail collaboratif et moins de chasse gardée... ▲

INTERNATIONAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [UIA-ARCHITECTURE-CHILDREN.BAK.DE](http://uia-architecture-children.bak.de)

UIA ARCHITECTURE & ENFANTS PRIX DES CUBES D'OR 2014

Le Programme de travail de l'UIA annonce les résultats de la deuxième édition du Prix UIA des Cubes d'Or Architecture & Enfants.

<http://uia-architecture-children.bak.de>

GOLDEN CUBES AWARDS
ARCHITECTURE & CHILDREN

Nos enfants construiront le futur. Il est important de les y préparer. Sensibiliser et éduquer nos enfants et nos jeunes à l'environnement bâti, à l'architecture, à la ville et au développement durable est primordial.

Le Prix des Cubes d'or du Programme de Travail Architecture & Enfants de l'UIA met en valeur ces acteurs qui préparent nos enfants et nos jeunes.

Imaginer les métropoles, les villes d'avenir est un défi urgent et vital. L'éducation de ceux qui les construiront aussi.

Le Prix des Cubes d'Or de l'UIA Architecture & Enfants n'est pas un concours pour lequel les candidats doivent produire de nouveaux projets. En revanche, ils sont invités à soumettre des activités en cours ou une production réalisée, ou un événement destiné à faire réagir à l'architecture les enfants ou les jeunes de la maternelle au secondaire inclus.

Après un processus national de sélection, **18 pays** ont soumissionnés des nominés nationaux au jury international, dans quatre catégories : **Écoles, Institutions, Média écrits et Médias audio-visuels.**

En France, pour cette deuxième édition du Prix, le jury national était présidé par **Marie-Françoise Manière**, architecte, présidente de l'Unfsa.

Les membres du jury étaient : **Régis Rioton**, architecte, CNOA ; **François Peirsman**, directeur d'École à Paris, **Dominique Gauzin-Muller**, architecte, Magazine EK ; **Luc-Régis Gilbert**, architecte, SFA.

Les nominés français :

Catégorie Écoles : École primaire publique Julie Daubié. Membres de l'équipe : Mme Ogor, Sophie Roche, Maison de l'architecture MAEB - Titre du projet : La densité

Catégorie 2 Institutions : CAUE de Paris. Membres de l'équipe : La DRAC, le Pavillon de l'Arsenal, l'ENSA Paris-Belleville, l'ESA - Titre du Projet : Cours d'architecture pour les jeunes

Mention spéciale : ENSA Nancy. Membres de l'équipe : Collectif MOEBUS, Réseau Hubert Curien/fête de la science, Ministère de la Culture, Rectorat de l'académie de Nancy/Metz, ESPE de Lorraine, CRDP de Lorraine – Titre du Projet : La folle journée de l'architecture 2013

Catégorie 3 Médias écrits : Laurence Calafat – Titre du projet : Iconic architecture Card game

Catégorie 4 Médias audio-visuels : Pas de nominé pour le jury international

Mention spéciale : Archihihi. Membres de l'équipe : Émilie Queney, Aline Longatte, Hélène de l'Espinay – Titre du Projet : Archihihi

À l'international :

Le jury international s'est réuni le 9 avril 2014 pour évaluer les 46 nominés des 18 pays. Il a sélectionné pour le Prix un lauréat dans chaque catégorie. Deux projets supplémentaires ont été récompensés par des mentions spéciales.

Le jury a été très favorablement impressionné par le nombre et la très grande qualité et variété des projets dont certains menés avec des moyens très modestes par des individus ou des organisations.

Le jury international 2014 était composé de : **Vassilis SGOUTAS** (Président du Jury), architecte, ancien Président de l'UIA, installé à Athènes. **Marie KRAFT**, spécialiste de l'éducation en architecture et arts du spectacle, travaille pour les événements culturels à l'Institut Suédois. **Georges NIVOIX**, spécialiste des médias audio-visuels, travaille pour le réseau français des ressources pédagogiques CANOPé. **Carolina PIZARRO**, architecte, muséographe, designer & conceptrice d'événements culturels au Costa Rica, membre du PT de l'UIA A&E. **Hannes HUBRICH**, architecte BDA, professeur au Bauhaus-University à Weimar, membre du PT de l'UIA A&E, chercheur et spécialiste en habitat installé à Weimar. **Ewa STRUZYNSKA**, architecte et peintre, installée à Paris, Directrice du Programme de travail Architecture & Enfants de l'Union Internationale des Architectes, membre du CIAF et de l'UNSA.

Les gagnants du Prix International Les Cubes d'Or de l'UIA Architecture & Enfants 2014 sont :



Catégorie Écoles : Centro Educativo Rural Champitas – Chigorodo – Antiquia pour "La Casa". COLOMBIE

Catégorie Écoles : Centro Educativo Rural Champitas - Chigorodo - Antioquia pour "La Casa". COLOMBIE

Catégorie Institutions : Architecture & children Network de Sendai for "Children cheer Sendai's earthquake recovery". JAPON

Catégorie Médias écrits : Cinquopoints - Laurence Calafat for "Iconic architecture card game". FRANCE

Catégorie Médias Audio-visuel : The Swedish Centre for Architecture pour le projet "Home". SUÈDE

Les mentions spéciales :

Catégorie Institutions : Children Architectural workshop à Sofia pour "Architecture & children". BULGARIE

Catégorie Médias Audio-visuel : Bibliothèque de Cinéma Sergei Eisenstein pour "La ville de Piet Mondrian". RUSSIE

Les Prix seront remis le 6 août 2014 au 25^e Congrès International des Architectes de l'UIA à Durban, en Afrique du Sud, lors de la cérémonie officielle des Prix de l'UIA.

www.uia2014durban.org/

Les gagnants et les mentions spéciales ainsi que tous les projets nommés dans les 18 pays seront exposés au Congrès sur le stand 33. ▲



Catégorie Audio-visuelle : The Swedish Centre for Architecture pour le projet "Home". SUÈDE

→→→ **EWA STRUZYNKA,**
directrice du Programme de travail
Architecture & Enfants de l'UIA



POUR PLUS D'INFORMATIONS [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR]

EUROPE

LA SITUATION DES ARCHITECTES EN ESPAGNE

La situation des 50 000 architectes espagnols est difficile non seulement à cause de la crise économique et financière qui frappe durement l'Espagne (suivant le Cabinet "Arch-Vision" aucune amélioration n'est attendue avant 2016), mais aussi à cause des changements législatifs qui se profilent dans le cadre européen, même si quelques lueurs d'espoir apparaissent¹.



Dans ce premier chapitre nous avons interrogé deux présidents régionaux du Collège Officiel des Architectes (COA-équivalent de l'Ordre) : Lorenzo Goicoechea à Donostia-St Sébastien et Jesús Cañada Merino à Bilbao.

Quelles sont les difficultés que rencontrent les architectes ?

Lorenzo Goicoechea Fuentes, Président du Collège Officiel des Architectes de Gipuzcoa¹ : La difficulté majeure est que, depuis 2008, le marché de la construction toujours en crise entretient une diminution alarmante des projets et des chantiers : la recherche de nouveaux marchés par les architectes ne compense pas les pertes subies. Pour les architectes espagnols, c'est la crise économique et financière et la "bulle

immobilière" qui sont les principaux problèmes. En Espagne comme en Italie, le secteur public ne représente en effet que 7 % des marchés des architectes contre 24 % en Allemagne ou 14 % en France. Par contre, le secteur privé représente 55 % de l'activité de leurs marchés, en tête pour l'Europe devant le Portugal et la Belgique (53 %). La France est au 12^{ème} rang européen avec 39 %.

Quel avenir pour les architectes en Espagne ?

Jesús Cañada Merino Président du Collège Officiel des Architectes de Biscaye³ : Il est très compliqué en ce moment. La crise a été l'une des plus importantes dans l'histoire et on constate parmi les diplômés récents un départ assez massif à



DEPUIS 2008, LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION EST EN CRISE AVEC UNE DIMINUTION ALARMANTE DES PROJETS ET DES CHANTIERS : LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MARCHÉS PAR LES ARCHITECTES NE COMPENSE PAS LES PERTES SUBIES.

l'étranger. L'architecte formé dans les écoles espagnoles d'architecture a une formation complète et est hautement considérée dans les pays développés à travers le monde.

Lorenzo Goicoechea : Si rien ne change, il semble évident qu'un nombre important d'architectes en activité sera contraint d'abandonner la profession et de trouver un emploi plus ou moins lié à l'architecture ou, dans le pire des cas, sera au chômage. Les possibilités demeurent à l'étranger dans les pays émergents et dans les pays qui ont une politique en matière de réhabilitation et d'efficacité énergétique des bâtiments. Le marché de l'architecture se réduira sans doute à deux types de structures : de grandes entreprises avec des services intégrés (architecture et ingénierie) qui absorberont les projets les plus importants privés et publics ; et les architectes indépendants qui travailleront dans des structures individuelles, souvent à leur domicile, et qui s'associeront au cas par cas avec des confrères quand cela sera nécessaire.

Quelles sont vos idées sur l'avenir de la profession et son développement ? La promotion de l'urbanisme et de l'architecture dans la société ? Par quels moyens ?

Jesús Cañada Merino : Actuellement, il y a des profils variés dans la pratique de la profession, mais si nous regardons un profil de type "profession libérale", il est comparable à un cabinet d'avocats ou de médecins avec divers spécialistes, en fin de compte à de nombreux bureaux de services professionnels de toute nature. Je pense qu'il est impératif de réinventer avec beaucoup d'imagination et en utilisant les possibilités innovantes d'aujourd'hui, en essayant de trouver d'autres créneaux de travail, par exemple dans le renouvellement urbain, la réhabilitation, la décoration intérieure, etc. Nous devons réinventer la ville telle qu'elle se réinvente chaque jour. Nous devons nous spécialiser dans des qualifications les plus avancées en matière de technologies pour l'efficacité énergétique des logements et des bureaux si nous voulons avoir des villes saines et modernes.

Bien que l'Espagne ait mis l'accent sur la réhabilitation et la rénovation urbaine avec de vraies solutions dans le secteur de la construction, des infrastructures et des travaux publics, l'avenir se situe surtout dans de nouveaux développements et dans l'innovation. Si le marché du neuf ne redémarre pas, il n'y aura pas de véritable reprise du secteur du BTP. Ce qui est inquiétant également, c'est la situation du marché de la construction avec de trop nombreux cas alarmants d'offres trop faibles dans les marchés publics motivés par la crise :

on commence à remarquer que le résultat final de l'œuvre est de mauvaise qualité et dans quelques années, on le remarquera encore plus. Cela est d'une gravité absolue et personne ne veut mettre un terme à cette situation... L'urbanisme est un autre front d'attaque, parce que nous avons toujours eu une législation de planification avancée et de progrès, avec laquelle je suis d'accord, mais qui ne veut pas adopter des mécanismes législatifs pour prévenir la spéculation et l'inégalité qui mène à la corruption. Pour ma part, je serais favorable à la nationalisation ou à la régionalisation par les Collectivités Territoriales Autonomes (Euskadi, Naffarua, etc.) et les municipalités de l'ensemble de la gestion urbaine comme dans d'autres pays européens, et cela pour les quinze ou vingt prochaines années.

En Espagne, qui œuvre pour la diffusion de la culture architecturale ?

Jesús Cañada Merino : Les Collèges Officiels, les Écoles d'architecture et certaines institutions sont les acteurs de la diffusion culturelle de l'architecture. Par exemple à Bilbao, le Collège de Biscaye est le moteur d'un changement majeur dans le modèle culturel des Collèges, qui peut se résumer dans le "BIA", acronyme qui répond à "Bilbao Bizkaia Architecture", une marque d'un genre nouveau qui a été présentée le 18 mars 2014 et qui vise à rassembler tous les professionnels, les entreprises et les institutions en relation avec les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement urbain, etc., en créant une marque moderne et conforme aux efforts pour le renouvellement urbain de notre territoire.

Dans le projet "BIA", le forum du renouvellement urbain (<http://biaforum.org/eu/>) est une initiative de la délégation de Biscaye du COAVN, avec le parrainage de la ville de Bilbao et le conseil provincial de Biscaye, de nombreux organismes publics et privés, l'université du Pays basque-UPV/EHU, l'université de Deusto, l'université de Navarre. L'organisation du "prix BIA" est dédiée aux secteurs mentionnés ci-dessus. Le "BIA-Forum" se tiendra en septembre 2014, mettant en valeur la consolidation du renouvellement de la ville. Dans le même moment, une conférence internationale rassemblera les meilleurs spécialistes mondiaux dans ce domaine à Bilbao. De nombreuses expositions et des événements citoyens se dérouleront à Bilbao et dans la Bizkaia pour créer une scénographie complète. Il s'agit d'un projet ambitieux qui débutera dans l'austérité et la transparence, avec pour objectif de devenir une référence internationale en matière des plans et politiques de renouvellement urbain.

Remerciements à : Gloria Ariztegui, architecte à Donostia ; Rafael Niño Rabadán, architecte, secrétaire du COAVN-Gipuzcoa et Txaro Goikolea. ▲

1) au sujet des changements législatifs à venir dans le cadre de l'intégration européenne : le récent rapport du Comité Économique et Social Européen (www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr:int-opinions.26804) sur le "Le rôle et l'avenir des professions libérales dans la société civile européenne de 2020" (rapporteur M Arno Metzler-25 mars 2014) pourrait nous laisser un léger espoir sur le devenir des architectes en Europe.

2) www.coavnss.org
3) www.coavnbiz.org

→→→ **BRUNO GOYENECHÉ**,
membre élu au Conseil National de l'Unfsa,
adhérent au SIA-64-40 et membre
honoraire du SACA-06





LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com

POURQUOI UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE ?

“La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public.”

Si le lecteur croit que nous venons de citer une phrase de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, il se trompe : il s'agit du “considérant 27” de la directive européenne 2005/36/CE¹. Malgré cette déclaration raisonnée, la Commission européenne mène une bataille contre les professions “réglementées”, dont celle d'architecte, au nom d'un hyper-libéralisme dont l'absolutisme ne s'avère pas porteur de qualité pour certains domaines. Il n'est donc pas inutile de rappeler la cohérence entre l'intérêt public de l'architecture, la loi de 77 et l'exercice “réglementé” de la profession d'architecte.

1 - LA FRANCE AMBITIEUSE, LA FRANCE EN AVANCE

Constatons d'abord que, si les institutions européennes ont repris, en 2005, une phrase² qui figurait dans une loi française promulguée 28 ans plus tôt (la loi du 3 janvier 1977) c'est que le sens de cette phrase était toujours d'actualité.

Elle est même bien plus d'actualité aujourd'hui qu'hier, car si en 1977, l'“environnement” avait commencé à figurer parfois dans les attributions de ministres ou de secrétaires d'État, il n'était pas le premier souci des Français : ceux-ci commençaient seulement à prendre conscience des mauvaises conséquences de la politique des modèles et de l'urbanisme des chemins de grue (que certains semblent vouloir reprendre en 2014 ?).

1.1 - L’AFFIRMATION DU RÔLE DU CADRE DE VIE

Pour déclarer “d'intérêt public” le cadre de vie, il a fallu que les responsables européens (Commission, Conseil, Parlement) soient pleinement conscients que celui-ci : jouait un rôle majeur dans le comportement des personnes ; qu'il pouvait influencer sur leur santé et sur leur moral ; qu'il pouvait être un facteur d'efficacité et de productivité dans leurs activités ; et qu'au final, il pouvait contribuer à leur bonheur ou à leur malheur.

Parallèlement, la France, qui a la chance d'avoir des paysages naturels magnifiques et un patrimoine bâti exceptionnel par sa diversité et ses qualités, méritait qu'on mette en œuvre une politique garantissant non seulement la préservation de cette nature et de ce patrimoine, mais aussi l'enrichissement de celui-ci par les constructions nouvelles.

1.2 - QUELLES CONSÉQUENCES LOGIQUES LE LÉGISLATEUR A-T-IL TIRÉ DE CETTE PRISE DE CONSCIENCE ?

Elles sont multiples :

→ il ne faut pas laisser les seules puissances financières gérer notre cadre de vie, car il y a très peu de chances que l'intérêt de leurs actionnaires (qui n'est pas illégitime) et l'intérêt public du cadre de vie soient convergents ;

- il est donc nécessaire de confier la conception de ce cadre de vie à des acteurs spécialement formés et dont c'est la vocation, tout en les préservant de l'assujettissement aux intérêts marchands évoqués à l'alinéa précédent ;
- il faut imposer aux personnes ayant un projet de construction de confier aux professionnels cités ci-dessus une fraction significative de la conception ; car il ne sert à rien de déclarer qu'il faut confier l'élaboration du cadre de vie à des professionnels spécialisés, s'il est possible de construire sans faire appel à eux.
- des “conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement” sont créés dans chaque département, en vue de développer l'information et le perfectionnement de tous les acteurs intervenant dans le domaine du cadre de vie, notamment les collectivités publiques et les personnes désirant construire : voir page 13 l'encadré sur les CAUE.

2 - QUELS PROFESSIONNELS ?

2.1 - IL NE SUFFIT PAS DE SAVOIR CONSTRUIRE

La création du cadre de vie nécessite de savoir prendre en compte une multitude de valeurs qui jouent un rôle dans la compréhension et dans l'usage, par chaque personne, de son environnement direct : valeurs culturelles,

1] Texte complet du considérant 27 de la directive européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles : “La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public. Dès lors, la reconnaissance mutuelle des titres de formation devrait se fonder sur des critères qualitatifs et quantitatifs garantissant que les titulaires des titres de formation reconnus sont en mesure de comprendre et de traduire les besoins des individus, des groupes sociaux et des collectivités en matière d'aménagement de l'espace, de conception, d'organisation et de réalisation des constructions, de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et de protection des équilibres naturels.”

2] Le considérant 27 de la directive a seulement ajouté au texte de la loi française, après “patrimoine”, les mots “collectif et privé”.



sociales, urbanistiques, environnementales, esthétiques, fonctionnelles, ergonomiques, techniques, économiques, sans oublier que tout bâtiment se réalise dans un contexte réglementaire et normatif "exubérant" (au moins en France).

On comprend ainsi qu'il ne suffit pas de "savoir construire" pour concevoir le meilleur cadre pour la vie de nos concitoyens. D'ailleurs, les connaissances utiles au "savoir construire" sont éparpillées entre une multitude de professionnels spécialisés (aussi bien prestataires intellectuels qu'entrepreneurs ou industriels) qui ont besoin d'une création initiale pour démontrer leurs talents.

Le texte complet du "considérant 27" (voir note 1 page 11) exprime assez bien les capacités qui doivent être réunies par ceux qui sont chargés de concevoir nos ouvrages et nos équipements.

2.2 - SITUATION PARTICULIÈRE DES ARCHITECTES

Il se trouve que dans un grand nombre de pays, seule la formation dispensée par les écoles d'architecture recouvre un champ aussi vaste des sensibilités et connaissances utiles pour prendre en compte les valeurs énumérées au § 2.1 précédent.

Cinq années d'études au moins (non compris l'HMNOP en France) sont nécessaires pour stimuler l'imagination et la créativité, tout en dispensant des enseignements sur l'histoire et les arts, la sociologie et la démographie, l'urbanisme et les territoires, l'environnement naturel et le patrimoine bâti, l'ergonomie et le confort d'usage, l'hygiène et la santé, la couleur, la lumière, l'acoustique, la maîtrise des énergies et la réduction des pollutions, etc. Sans oublier les techniques de construction et leur économie, ainsi que la réglementation et le champ des normes.

Car le principal challenge de l'architecte est de créer l'œuvre à réaliser, en assurant la meilleure synthèse architecturale des données et contraintes du programme et du contexte, en s'appuyant sur les savoirs de tous les partenaires utiles à la création en cours.

Cette singularité de la fonction des architectes et la multidisciplinarité de leur formation expliquent et justifient qu'ils aient été désignés, dans la loi de 1977, comme les professionnels qui seraient chargés de concevoir une part significative de notre cadre de vie.

3 - CONDITIONS D'EFFICACITÉ DE LA LOI DE 1977

3.1 - LE RECOURS OBLIGATOIRE

Comme cela a été écrit au § 1.2, il ne servirait à rien de déclarer que la création du cadre de vie doit être confiée à des professionnels spécialisés, à savoir les architectes, s'il était possible de construire sans faire appel à eux.

C'est pourquoi, dans la loi du 3 janvier 1977, le législateur a rendu obligatoire le recours à l'architecte pour l'établissement du "projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire".

Il s'agit d'un "monopole" a minima (d'ailleurs assorti de diverses situations dérogatoires) car il ne porte que sur une fraction de la mission de maîtrise d'œuvre mais c'est la plus "signifiante".

3.2 - GARANTIES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CONSOMMATEURS

En prévoyant le recours aux architectes et en leur imposant des règles strictes d'exercice, l'État a pris de bons atouts pour favoriser la qualité du patrimoine de notre pays.

Car chacun de nos bâtiments, quels que soient son objet ou son importance (il n'y a pas que des "monuments") devient, pour des décennies, un maillon de ce patrimoine.

Quant aux "consommateurs", face à l'obligation qui leur est faite de faire appel aux architectes pour au moins une fraction de la conception des ouvrages, ils doivent être protégés.

Cette protection des clients des architectes est plurielle :

- Les "maîtres d'ouvrage" doivent avoir la **garantie** que les architectes sont **qualifiés, intègres, responsables et assurés** en conséquence.
- Les architectes sont tenus d'agir dans le seul intérêt de leurs clients, ce qui exige leur **indépendance** par rapport aux puissances financières.
- Les architectes ne doivent pas abuser du "recours obligatoire" pour percevoir des honoraires abusivement élevés. La crainte d'un tel risque peut faire sourire, la concurrence entre architectes ayant suffi à éviter tout dérapage³.

3.3 - LA PROFESSION RÉGLEMENTÉE DES ARCHITECTES

Les diplômés en architecture qui exercent toutes sortes d'activités (agent immobilier, député, commerçant, viticulteur, etc) et qui ne participent pas à l'acte de bâtir ou à l'aménagement de l'espace et ne font pas de maîtrise d'œuvre, ne sont pas concernés par ce qui suit.

Par contre, les architectes qui ont choisi d'accomplir les missions de maîtrise d'œuvre (avec l'établissement du projet architectural) ne sont plus totalement libres d'exercer leur métier à leur guise, car le législateur leur a imposé des conditions d'exercice précises afin d'apporter les garanties et protections citées au § 3.2.

Ces architectes ont donc accepté (ils ont prêté serment) d'exercer une "**profession réglementée**", telle qu'elle est décrite par la loi de 1977 et ses décrets d'application.

Les commissaires européens sont donc priés de comprendre que la profession d'architecte n'a pas été réglementée dans l'intérêt des professionnels eux-mêmes, (auxquels au contraire la loi impose obligations et contraintes) mais dans l'intérêt public et dans celui des consommateurs. Tout nivellement par le bas, comme Bruxelles le prône à toutes occasions, des conditions d'exercice, irait contre l'intérêt de la collectivité et des consommateurs.

4 - PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ET ORDRES

4.1 - LA TRADITION FRANÇAISE

Il est assez général qu'en France, les "professions réglementées" soient dotées d'un Ordre chargé de "gérer" la profession concernée. En effet, l'État français a pris le parti de confier

cette “gestion” aux professionnels eux-mêmes, ce qui a l’avantage (pour l’État) de laisser les coûts résultants à leur charge ! Néanmoins, c’est le législateur qui fixe (on peut espérer que c’est en concertation avec les personnes concernées) les rôles des Ordres et leurs conditions de fonctionnement qui, d’ailleurs, ne sont pas identiques d’une profession à l’autre. Ce qui a été évoqué aux § 3.2 et 3.3 ci-avant et qui a légitimé l’exercice réglementé de la profession d’architecte, a justifié la création de l’Ordre des architectes.

4.2 - L’ORDRE FRANÇAIS DES ARCHITECTES

La loi de 77 et ses décrets d’application déterminent précisément les attributions de l’Ordre des architectes : il est chargé de “*missions de service public*”.

Ce rôle éminent justifie que l’Ordre soit sous tutelle ministérielle, à savoir celle du ministre chargé de l’architecture, qui nomme des commissaires du Gouvernement auprès du conseil national et auprès de chaque conseil régional (art. 39 de la loi).

- L’Ordre est chargé de dresser les “tableaux” des professionnels⁴ répondant aux conditions fixées par la loi ; il doit donc vérifier les qualifications (diplômes, HMONP en France, agrées, autres titres), l’indépendance par rapport aux intérêts marchands (notamment pour les sociétés avec les articles 12 et 13 de la loi), et les garanties de moralité.
- L’Ordre doit contrôler le respect par les professionnels inscrits, et pour tout le temps où ils figurent sur un tableau, des règles imposées par la loi et par le code des devoirs professionnels, telles que leur obligation d’assurance (art. 16 de la loi), ou l’amélioration de leur compétence (art. 4 du code).
- L’Ordre concourt à la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics⁵ (art. 26 de la loi).
- Le législateur a chargé l’Ordre de sanctionner, s’il y a lieu, les architectes défailants, d’où une organisation très pointilleuse des chambres de discipline.
- L’Ordre peut accomplir diverses autres actions, mais elles sont toujours orientées vers l’intérêt public ou celui de leurs clients maîtres d’ouvrage, même quand il s’agit d’aider les architectes à mieux accomplir leurs missions.

Les architectes irréfléchis doivent donc cesser de croire que l’Ordre a été créé pour les défendre contre leurs clients.

La plupart des architectes, conscients que leur Ordre est chargé de “*missions de service public*”, désignent en conséquence leurs conseillers ordinaires : compétence (y compris dans le domaine juridique), expérience, intégrité, désintéressement, sont des repères pertinents pour les choisir. On constate que ces qualités sont très généralement réunies chez les conseillers en exercice.

CONCLUSION

La mode étant de dénigrer tout et n’importe quoi, il est indispensable de rappeler qu’il existe aussi beaucoup

- 3) Néanmoins, le législateur a prévu l’éventuel mécanisme modérateur par l’article 19 de la loi de 77 complété par l’article 47 du code des devoirs professionnels.
- 4) Les tableaux des architectes établis par les conseils régionaux sont d’abord au service des maîtres d’ouvrage pour leur permettre de connaître les professionnels auxquels ils peuvent s’adresser ; ils sont également utiles aux services chargés de l’instruction des permis de construire, pour vérifier que les auteurs des dossiers de demande de permis de construire sont bien des architectes inscrits.
- 5) Le préambule de la Constitution française invite à l’action syndicale : “*Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l’action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.*” L’Ordre, unique, et à l’adhésion obligatoire, n’est pas un syndicat.
- 6) Il faudra probablement en faire autant pour la loi MOP.

LES ARCHITECTES IRRÉFLÉCHIS DOIVENT DONC CESSER DE CROIRE QUE L’ORDRE A ÉTÉ CRÉÉ POUR LES DÉFENDRE CONTRE LEURS CLIENTS.

C’EST LA LOI DE 77 QUI A CRÉÉ LES CAUE

À côté des règles sur l’intervention des architectes exerçant une profession réglementée, qui sont l’objet de la présente étude, un autre apport remarquable de la loi du 3 janvier 1977 sur l’architecture a été la création des Conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement, par les articles 6 à 8 de la loi.

Le rôle de conseil des CAUE (qui exclut bien évidemment la maîtrise d’œuvre), s’est avéré précieux et efficace, notamment auprès des communes et autres collectivités publiques : la France a tout intérêt à continuer de développer ces organismes qui contribuent à promouvoir la qualité du cadre de vie.

C’est l’occasion de rappeler que, dans la version initiale de la loi de 77 (un paragraphe dans chacun des articles 4, 5 et 6 de la loi), les CAUE avaient vocation à conseiller tout maître d’ouvrage autorisé à ne pas faire appel à un architecte (dans le cadre des dérogations au recours obligatoire).

La cohérence de la loi de 77 était alors totale, puisque les personnes qui pouvaient ne pas faire appel à un architecte pour leur projet de construction, n’étaient pas totalement privées de conseils éclairés : en effet, ils devaient consulter un CAUE, et cette consultation était gratuite ! Aucun maître d’ouvrage ne devait donc être “*orphelin d’architecture*”.

La loi 81-1153 du 29 décembre 1981 a supprimé cette obligation de consultation des CAUE.

de textes français d’une grande sagesse : **la loi de 77 sur l’architecture en fait partie, mais il faut parfois en refaire la démonstration**⁶.

Cette démonstration est aussi écrite à l’attention des **autorités européennes** qui ont tendance à nier les spécificités de certaines activités et à vouloir niveler par le bas les exigences que certains pays ont prévues dans l’intérêt à la fois de la collectivité, des consommateurs et de notre environnement : l’intérêt public cité par la loi de 77 a du sens.

C’est aussi une “**piqûre de rappel**” pour les architectes que les soucis quotidiens et bien terre à terre éloignent souvent d’une saine réflexion sur leurs propres institutions, notamment l’Ordre et les syndicats, qui ont des vocations complémentaires, mais pas identiques. ▲

→→→ **GILBERT RAMUS**
architecte, membre de la commission
juridique de l’Unfsa



UNIFA

L'UNION DES ARCHITECTES

45^{ème} CONGRES NATIONAL DES ARCHITECTES

plus d'Architecte ?

+ d'ARCHITECTES !

SAINT-ETIENNE

23/24/25

octobre

2014

architectes

CONGRES UNIFA

www.congresdesarchis.com

29, Boulevard Raspail - 75007 PARIS

Tél : 01 45 44 58 45



SAINT-ETIENNE
métropole

ville de
Saint-Étienne



SAINT-ÉTIENNE
CENTRE DE CONGRÈS

23 Rue Pierre et Dominique Ponchardier
42100 Saint-Etienne
Tél : 04 77 47 78 00



45^E CONGRÈS UNSFA : PARIS - 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2014



JEUDI 23 OCTOBRE 2014 - SAINT ETIENNE - CENTRE DES CONGRÈS

- 9h00 – 9h30 → • Accueil des syndiqués et des congressistes
• Retrait des badges
• Café et viennoiseries
- 9h30 – 10h15 → **Atelier** : L'international des jeunes architectes par le Forum Mondial des jeunes architectes
- 9h45 – 10h30 → **Lancement de la BIM School**
- 10h15 – 11h00 → **Atelier** : Éco-conditionnalité - Aide à la rénovation, label RG *par Grdf*
- 10h45 – 11h30 → **Atelier** : La protection sociale des collaborateurs *par MALAKOFF-MEDERIC/HUMANIS/OCIRP*
- 11h15 – 12h00 → **Conférence technique**
- 12h00 – 13h00 → **Inauguration officielle du 45^e congrès – Discours Officiels – Apéritif sur les stands**
- 13h00 – 14h00 → **Déjeuner**
- 14h15 – 15h00 → **Atelier** : Usage et valorisation de l'éclairage naturel dans le bâtiment *par GIF Lumière*

- 14h30 – 15h15 → **Atelier** : Le Design par le Club Prescrire
- 14h45 – 15h30 → **Atelier** : Lutter contre le Dumping des honoraires par la commission syndicale
- 15h30 – 16h15 → **Table ronde** : Maîtrise d'œuvre et responsabilité par les acteurs de la maîtrise d'œuvre
- 15h45 – 16h30 → **Atelier** : La Fibre Optique dans le projet d'architecture *par ORANGE*
- 16h00 – 16h45 → **Atelier** : L'architecte du quotidien *par la commission syndicale*
- 17h00 – 18h30 → Table ronde "**Plus d'architectes ? + d'architectes**"
- 18h45 – 19h15 → **Remise des Trophées Jeunes Talents**
- 20h00 → Transfert vers le Zénith
- 20h30 – 24h00 → **Soirée festive Unsfa-Prescrire au Zénith**

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

- 9h00 – 9h30 → • Accueil des syndiqués et des congressistes
• Retrait des badges
• Café et viennoiseries
- 9h30 – 10h15 → **Atelier étudiants** : L'intégration professionnelle des jeunes architectes *par l'UNEAP*
- 9h45 – 10h30 → **Atelier** : L'association, la reprise ou la création d'entreprise *par LCL/INTERFIMO*
- 10h15 – 11h00 → **Conférence technique**
- 11h00 – 11h45 → **Table ronde** : La formation professionnelle, pour réaliser la nécessaire montée des compétences en entreprise, développer son marché et accéder à de nouvelles commandes
- 11h15 – 12h00 → **Conférence technique**
- 12h00 – 13h00 → Apéritif sur les stands
- 13h00 – 14h00 → **Déjeuner**
- 14h15 – 14h45 → **Atelier BIM** *par le Club BIM Prescrire*
- 14h45 – 15h45 → **Atelier** : Le BIM pratique
- 14h30 – 15h15 → **Atelier** : Bonnes pratiques par la MAF

- 14h45 – 15h30 → **Atelier** : Les impacts des négociations sociales 2014 sur la vie des entreprises *par la commission syndicale*
- 15h30 – 16h15 → **Atelier** : Panorama des solutions en béton industrialisé pour facades architectoniques *par le CERIB*
- 15h45 – 16h30 → **Atelier** : L'accessibilité et l'adaptation au vieillissement *par le Club Prescrire*
- 15h45 – 16h30 → **Atelier** : "Je dynamise mon syndicat" *par la commission syndicale*
- 16h30 – 18h00 → **Conférence débat** : DESTINATION[s] *par Manuelle Gautrand, architecte*
- 18h00 – 18h45 → **Remise du 14^e Prix du Projet Citoyen**
- 18h45 – 18h55 → **Flash** sur les moments forts du congrès et discours de clôture
- 18h55 – 19h00 → **Envoi** vers le congrès 2015
- 19h00 – 20h00 → **Cocktail de clôture**
- 21h00 → **Soirée** au Musée de la Mine du Puit Couriot, *organisée par la Chambre Syndicale des Architectes de la Loire (CSAL)*

SAMEDI 25 OCTOBRE 2014

- 9h00 – 9h30 → Départ en autocar pour Firminy
- 9h30 – 10h00 → Accueil café à la Maison de la Culture de Firminy
- 10h00 – 12h30 → **Visite de l'Unité d'habitation**
Le Corbusier : appartement témoin, école et terrasse et de l'église Saint-Pierre

- 13h00 → **Déjeuner** au restaurant **La Platine** de la Cité du Design de Saint-Etienne
- 14h30 - 16h30 → **Visite** de la Cité du Design

Nota : convocation adressée aux syndiqués par courrier individuel.



TROPHÉE JEUNES TALENTS 2014
23 OCTOBRE 2014 AU 45^E CONGRÈS DE L'UNSA - SAINT-ÉTIENNE

Le Trophée Jeunes Talents, mis en place depuis 2011 par l'Association QUALITEL et CERQUAL son organisme certificateur sur le logement, lance sa quatrième édition. Le trophée Jeunes Talents 2014 se déroulera le 23 octobre prochain au 45^e Congrès des Architectes à Saint-Étienne.

Son objectif est de valoriser les projets de construction d'habitat collectif et de rénovation, élaborés par les étudiants en école d'architecture, intégrant la qualité architecturale, environnementale et l'innovation. Il a également pour vocation d'améliorer la connaissance de la qualité du logement et de la certification, tout en incitant les étudiants à travailler sur des projets de logements performants et répondant aux enjeux de demain.

Ce trophée, mené en collaboration avec l'Unsa, a permis dans ces trois précédentes éditions de récompenser les étudiants des écoles d'architecture de Lyon, Clermont-Ferrand et Paris La Villette.

Conditions de participation :

- Le concours est réservé aux étudiants en écoles d'architecture situées sur le territoire métropolitain et dans les DOM.
- L'étudiant ou l'équipe d'étudiants est sélectionné au préalable par son école d'architecture.
- Les projets présentés sont des projets situés entre la 3^e année et le projet de fin d'études (PFE).

Éligibilité des projets :

- Les projets éligibles sont en logements collectifs ou individuels groupés de construction ou réhabilitation.
- Chaque école peut présenter jusqu'à deux projets, un projet de construction ou un projet de réhabilitation.
- Les projets doivent intégrer des critères énergétiques, environnementaux, d'innovation et de respect de la santé et du cadre de vie.

Remise du Trophée et dotations :

- Trophée Jeunes Talents 2014 : Trophée et 2 000 €
- Mention spéciale : 1 000 €

Pour en savoir plus : www.qualite-logement.org

Contact : Lisa Sullerot au 06 25 88 68 14 ou l.sullerot@cerqual.fr

**PARTICIPEZ AU PRIX
 DU PROJET CITOYEN 2014 !**

Créé en 2001, à l'initiative de l'Unsa et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, le Prix du projet citoyen distingue une démarche concertée, exemplaire, mise au service des projets d'architecte, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

QUI PEUT PARTICIPER ?

Une équipe réunissant :

- Le maître d'ouvrage : collectivité, bailleur...
- Le maître d'usage : utilisateur, habitant...
- Le maître d'œuvre : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

INSCRIPTION

1^{ère} étape : Complétez et retournez le bulletin d'inscription téléchargeable sur :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

2^{ème} étape : Envoyez votre dossier de candidature pour le 22 septembre 2014 (4 fiches à remplir + tous documents attestant de la qualité de la concertation réalisée).

Les fiches sont téléchargeables sur le site de l'Unsa :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

L'ensemble des documents sera transmis sous une forme "papier" et une copie sur CD sera également à joindre.

Dossier à retourner à :

Unsa
 Prix du Projet Citoyen
 29 Boulevard Raspail
 75007 Paris

RÉSULTATS

La proclamation des résultats et la remise du prix auront lieu lors de notre congrès à Saint-Étienne, les 23, 24 et 25 octobre 2014.

L'UA92 : UN SYNDICAT EN PLEIN ESSOR !

L'Union des Architectes des Hauts-de-Seine est un syndicat professionnel de dirigeants d'agences d'architecture affilié à l'Unsa. Avec plus de 70 adhérents répartis sur le département, c'est le premier syndicat en nombre d'architectes d'Île-de-France. Il a pour rôle la défense des agences, le développement des échanges inter-cabinets, l'information et la formation continue, entre autres, sur la conception de bâtiments durables.

L'UA92 est passée de 30 à 70 adhérents en quatre ans. Comment expliquez-vous ce succès ?

Bernard-Jacques André : En premier lieu, ce succès est dû au travail très efficace d'une équipe formidable d'architectes bénévoles qui a su accompagner ce développement. Cette équipe est stable, ce qui permet la mise en place d'actions sur la durée. Chacun a la responsabilité d'un ou plusieurs sujets.

Et quelles sont les actions menées par l'équipe, ces "recettes" qui ont permis ce développement ?

B-J. A : Je ne sais pas s'il s'agit de "recettes", mais la plupart des actions mises en place ont trouvé leur place !

• Communication :

- un film réalisé par la société "Pat'shot" visible sur YouTube (UA92) afin de donner une image vivante et moderne de notre association ;
- un site "UA92.com", mis à jour régulièrement par deux responsables-adhérents, présentant, entre autres, tous nos adhérents ;
- un bulletin-mail adressé par mes soins "mot du président" informant de tous nos événements (environ 40 par an) ;
- à venir : une nouvelle plaquette destinée aux confrères du département.

• Événements :

- des Ateliers bistrot dans un restaurant privatisé, ouverts à tous les adhérents et autres architectes du département sur des sujets intéressant les architectes (environ 3 à 4 par an) ;
- une conférence annuelle dans les locaux de TF1 : prévue cette année le lundi 7 juillet sur le thème des grandes tours ;
- à venir : un rallye des vieilles voitures le dimanche 8 juin.

• Voyages-séjours :

- un voyage annuel à but architectural avec conférenciers ou architectes sur place sur 4 jours, avec un tarif préférentiel pour nos adhérents. Cette année, nous prendrons la direction d'Amsterdam début octobre ;
- un déplacement annuel d'une journée : en 2014, la visite du musée du Louvre de Lens ;
- un après-midi : nous avons organisé la visite de l'atelier de Le Corbusier à Boulogne-Billancourt et le parcours des années 30 début mars.

• Relations entre confrères :

- **Solid'Archi** : il s'agit de réunions organisées deux fois par an strictement réservées à nos adhérents. Ce concept original permet aux adhérents d'aborder de nombreux thèmes touchant leur agence, d'évoquer leur travail, d'organiser des rencontres, voire de permettre des associations ponctuelles ou durables sur des projets ou des partages de locaux ou de personnel ;
- **des dîners conviviaux** : ces repas, très classiques, permettent également le développement des échanges : il est à noter que tous les ans un de ces dîners est organisé conjointement avec le SAY (Syndicat des Architectes des Yvelines).

• En partenariat avec l'Unsa :

- Des réunions avec la cellule juridique de l'Unsa afin que nos adhérents puissent profiter de l'expertise des juristes de l'Unsa.

• En partenariat avec le GEPA :

- Une journée de formation organisée par le GEPA dans les Hauts-de-Seine. Celle de 2013 a rassemblé 40 stagiaires.

• En partenariat avec le Club Prescrire :

- Deux entretiens de la prescription dans l'année : le prochain est prévu fin septembre ;



Réunion Solid'Archi

UN SYNDICAT À TRAVERS SON PRÉSIDENT ET SON ÉQUIPE, DOIT ÊTRE TRÈS PROCHE DE SES ADHÉRENTS !

• **Partenariats :**

- **Création des Partenaires Privilégiés :** Au nombre de 10, ce sont des ingénieurs, géomètres, créateurs de site, bureaux de contrôle, acousticiens, etc., qui, moyennant une cotisation plus élevée que celle des adhérents, peuvent participer à de nombreuses réunions, voire les animer ;
- **Création de l'Amicale de l'UA92 :** il s'agit principalement de pouvoir accueillir des architectes salariés de la fonction publique (A.B.F., les directeurs de l'urbanisme des villes, etc.) qui, moyennant une cotisation modeste, participent à certains de nos événements sans pouvoir être adhérents.

Le programme est en effet vaste !

B-J. A : Oui, c'est pour cela que toute l'équipe du bureau est mobilisée en permanence pour que ce programme tourne correctement et plaise à nos adhérents ! Il est à noter que chaque action est animée et organisée par une équipe de 2 à 3 architectes, membres du bureau.

Et quels sont les conseils que vous pourriez donner aux autres syndicats d'architectes ?

B-J. A : À l'UA92, nous souhaitons rester modestes ! Nous n'avons pas la prétention ici d'être les seuls à savoir animer un syndicat d'architectes ! Il suffit de regarder nos amis du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de l'Alsace et de bien d'autres départements et régions pour constater qu'il existe de nombreux autres syndicats d'architectes en région ou en département particulièrement dynamiques !

Je profite d'ailleurs des congrès annuels de l'Unsa pour discuter avec mes amis présidents sur nos actions particulières et nos échanges y sont très fructueux !

À ce sujet, je suggère que soit mise en place une bourse aux idées ! En effet, nous devons tous nous nourrir des expériences des autres !



Visite de chantier lors du voyage d'étude à Rome en 2013.

Enfin et pour répondre à votre question, je pense qu'un syndicat, à travers son président et son équipe, doit être très proche de ses adhérents ! À cette fin, il faut maintenir le rythme d'un événement par mois. Multiplier les contacts réguliers avec et entre les adhérents crée l'indispensable ciment entre nous. Pour résumer, je reprendrais la phrase pleine de bon sens que m'avait glissée Laurence Guibert à la fin d'un "Solid'archi" : "Finalement, tout ce que l'on fait, c'est ça la vie d'un syndicat d'architectes !".

Aussi, j'invite tous nos confrères des Hauts-de-Seine à nous rejoindre et à se préinscrire sur notre site UA92.com et de participer ainsi au développement de notre syndicat (et par conséquent de l'Unsa qui se bat tous les jours pour nous tous). Et grâce à l'UA92, ils pourront connaître de nombreux confrères ou conseurs, dont certains sont peut-être à quelques pas de leur agence ! ▲



Rencontre avec des architectes romains lors du voyage d'étude à Rome en 2013.

L'ÉQUIPE DE L'UA 92

- Président : Bernard-Jacques André.
- Vice-présidents : Jenny Santoni, Hugues Bosom, Stephan de Bockay.
- Secrétaire général : Jean-Louis Reny.
- Trésorier : Antoine Prime.
- Membres du bureau élus : Benoît Fouteau, Camillo Gauthreau, Laurence Guibert, Zeina Khawam, Bruno Mawas, Dorine Mikol, Sophie Papa et Patrick Bidot.

→→→ **BERNARD-JACQUES ANDRÉ**
président de l'UA 92



S.A.B. : UNE UNION SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

Créé en septembre 2012, le Syndicat des Architectes de Bretagne a pour but de fédérer les architectes régionaux au sein d'une même entité et d'unir leurs efforts dans le cadre d'actions collectives. L'équipe est constituée de Thierry Le Berre (Président), Gwenola Gicquel (vice-présidente 35), Valérie Prieur (vice-présidente 22), Thierry Burgaud (vice-président 56), Tristan Laprairie (vice-président 29), François Renier (trésorier) et Yves-Marie Maurer (secrétaire).

Cette union régionale s'est créée autour de quatre axes principaux :

- l'affirmation de la place de l'architecte comme acteur incontournable ;
- la défense de notre exercice professionnel ;
- la formation continue ;
- des relations constructives avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA).

Au cours de cette première année de lancement, soutenus par l'Unsa, nous avons pu mettre en place différentes actions d'information et de mobilisation et sensibiliser nos donneurs d'ordre.

Notre combat régional en est encore à ses prémices, mais les 35 premiers adhérents de 2013 sont là pour nous encourager à poursuivre et trouver des actions mobilisatrices pour renforcer notre union régionale, sachant que nous sommes 1 150 syndiqués potentiels en Bretagne.

NOS ACTIONS 2013 :

• La formation

Des membres du syndicat ont pris en main le CREPA pour lui redonner une nouvelle vie et repartir sur de nouvelles bases en 2014.

• Les Marchés à procédure adaptée

Les MAPA nous ont donné beaucoup de soucis et pris beaucoup d'énergie afin de sensibiliser nos donneurs d'ordre publics. Courriers, prises de rendez-vous, remises de documents ont permis d'informer certains maîtres d'ouvrage sur les difficultés actuelles de notre profession et de mettre en lumière certains détournements de procédures.

• Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Nos relations avec le CROA ont toujours été positives et le nouveau bureau, à travers son président Francis Boyer, est très à l'écoute de certaines de nos demandes, en particulier la mise en place d'un observatoire des marchés publics et le partenariat avec Rennes Métropole.

• Partenariat Rennes Métropole

Notre action commune avec le CROA et Benoit Gautier, son ex-président, a permis la création d'un groupe de travail mixte (CROA, SAB, Rennes Métropole) afin d'optimiser les relations maîtrise d'œuvre – service instructeur et de débattre sur la teneur des textes réglementaires.

Le but de cette première année était de donner un élan à notre union syndicale régionale à travers différentes actions et manifestations.

Nous avons organisé quatre soirées à la Maison des Professions Libérales à Rennes et à Lorient sur les thèmes du social dans les entreprises d'architecture, sur la dérive des MAPA, sur les agences en crise et sur les défis de la profession.

NOS ACTIONS 2014 :

→ Chiffres d'affaires en berne, filière construction dans le rouge, dumping des honoraires, procédures MAPA détournées, responsabilités accrues, seule l'union et la solidarité nous rendront plus forts et écoutés.

Pour 2014, il faut continuer de nous battre au niveau régional sur tous les fronts en collaboration avec le CROA et son nouveau président et la Maison de l'Architecture présidée par Xavier Fraud, afin de valoriser l'architecture et ainsi notre profession.

→ Nous poursuivons les actions entamées en 2013 et voulons sensibiliser les confrères à travers des soirées thématiques tous les deux mois à jour fixe sur les sujets suivants : synergie et regroupement d'entreprises, loi MOP et honoraires, transmission d'entreprises, social et Architecture, Coût global d'un projet, actions communes avec CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique), SYNTEC (Fédération patronale des sociétés d'ingénierie Française), UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction).

Nous savons les difficultés pour rassembler et motiver la profession sur les quatre départements administratifs bretons, mais il serait dramatique dans une période aussi difficile que certains n'ont pas connu depuis plus de 30 ans dans la région, de ne pas être conscients que seule l'union peut être bénéfique et salvatrice. ▲

→→→ THIERRY LE BERRE
président du S.A.B.



Santé, Prévoyance, Retraite : les contrats Madelin des travailleurs non salariés

Publi-
rédactionnel

Les contrats Madelin permettent aux travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'une complémentaire santé, d'un contrat prévoyance, dépendance ou épargne retraite, pour les aider à financer leurs frais de soins, garantir un revenu ou un capital en cas d'arrêt maladie, invalidité, perte d'autonomie ou décès et compléter leurs revenus à la retraite. Les cotisations versées peuvent être déduites du bénéfice imposable dans la limite d'un certain plafond.

POUR QUI SONT LES CONTRATS MADELIN ?

Les TNS, c'est-à-dire les professions libérales (architectes, médecins, avocats, notaires...), les commerçants et artisans, les dirigeants ou gérants majoritaires de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le conjoint collaborateur non rémunéré par le TNS.

COMMENT CHOISIR UN CONTRAT SANTÉ MADELIN ?

Le contrat santé Madelin permet à l'architecte libéral d'être remboursé en tout ou partie de ses frais de soins ou d'hospitalisation. L'assuré peut choisir d'étendre les garanties santé à son conjoint et/ou ses enfants. Plusieurs niveaux de protection existent. En fonction de ses besoins, il déterminera avec son assureur le niveau de garantie qui lui correspond le mieux.

À QUOI SERT UN CONTRAT PRÉVOYANCE MADELIN ?

À protéger l'architecte libéral et sa famille en cas d'arrêt maladie, invalidité, dépendance ou décès. Par exemple, un contrat prévoyance Madelin lui permettra de percevoir un revenu s'il doit s'arrêter de travailler après un accident. S'il décède, ses enfants pourront percevoir une rente éducation pour être soutenus financièrement pendant leurs études. S'il devait perdre son autonomie pour les gestes ordinaires de la vie quotidienne, une rente dépendance pourrait lui être versée pour l'aider à faire face aux conséquences financières de sa situation.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

L'objectif du contrat retraite Madelin est de compléter ses revenus à la retraite. Les cotisations doivent être versées au moins une fois par an. Un montant minimal de cotisation est fixé lors de la souscription. Différentes options sont proposées.

Pour sécuriser son contrat retraite, l'assuré peut choisir d'investir sur des fonds en euros. Son investissement ainsi que les intérêts acquis au fil des ans sont alors garantis. Le fonds en euros est majoritairement investi en obligations. Son rendement a atteint en moyenne 2,9 % en 2012, selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Pour dynamiser son contrat, l'adhérent peut faire le choix d'investir dans des supports en unités de compte (UC) composés d'obligations, mais aussi de supports plus risqués (actions, immobilier...). Son investissement n'est pas garanti. Son montant varie en fonction de la valorisation de ces différents supports. Les supports en

UC peuvent offrir, sur le long terme, des perspectives de performances supérieures à celles du fonds en euros.

Enfin, le TNS peut opter pour un contrat retraite Madelin en points. Les cotisations versées sont alors directement transformées en points retraite. La rémunération de l'épargne se traduit par l'augmentation de la valeur de service du point retraite.

Une fois à la retraite, l'architecte perçoit sa prestation sous forme de rentes qui lui sont versées régulièrement.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX DES CONTRATS MADELIN ?

Les cotisations versées sur un contrat retraite Madelin sont fiscalement déductibles, à hauteur de 10 % du PASS ou bien, si ce montant est plus élevé, 10 % du bénéfice imposable, majoré de 15 % de la fraction de ce bénéfice qui excède 1 Pass, dans la limite de 8 Pass.

Les cotisations versées pour un contrat santé ou prévoyance Madelin sont fiscalement déductibles à hauteur de 3,75 % du bénéfice imposable, majoré de 7 % du Pass, dans la limite de 3 % de 8 Pass.

Les cotisations versées pour se protéger en cas de perte d'emploi sont aussi fiscalement déductibles à hauteur de 2,5 % du Pass, ou si ce montant est plus élevé, 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 Pass.

POUR EN SAVOIR PLUS :

GROUPE HUMANIS

0800 05 23 60

du lundi au vendredi de 9h à 19h

 **Humanis**

GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

Romain Bernier-Dupreelle,
direction commerciale

rbernierdupreelle@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

ÉDITO



LIONEL BLANCARD
DE LÉRY, PRÉSIDENT
DU CLUB PRESCRIRE

“ ON VERRA APRÈS LES ÉLECTIONS ”

Cette phrase, récurrente comme un coucou suisse se réveillant tous les six ans, laisse présager un temps bien incertain pour le bâtiment : permis en panne, travaux différés, révision réglementaire repoussée, incertitude normative... Les projets que nous ne dessinons pas, ne seront pas construits ! Adieu relance économique, avec ses nombreux emplois pérennes et non délocalisables. Soyons conscients que la filiosité de nos élus est aussi le reflet de nos égoïsmes, je veux tout : un appartement pour investir, un logement social pour nos enfants... Mais rien près de chez moi. Pour répondre à l'adage “ maire bâtisseur, maire battu ” (qui, malheureusement, s'est révélé plutôt vrai !), nous avons proposé que l'État valorise, notamment financièrement ceux qui ont l'audace de construire. Ce chemin est la seule issue de secours pour éviter une énième dérive du bâtiment qui s'annonce : 30% de permis en moins, probablement moins de 300 000 logements construits cette année, bulles de vente désertes... Les élections sont passées, les nouvelles équipes sont en place, on demande à voir. Un début de mandat est la meilleure période pour lancer une multitude de projets. Alors cher(e)s élu(e)s osez ! Le pays et le bâtiment vous remercient.

Les Entretiens de la Prescription



↑ CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION DE CHATEAURoux (36)
03 JUILLET 2014
→ Maîtrise d'ouvrage : Centre Hospitalier de Châteauroux
→ Architectes : Ivars & Ballet



← BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE TOURS (37)
29 SEPTEMBRE 2014
→ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Tours
→ Architectes : ATELIERS AFA, Architectes associés SCPA Rouillon Lemaire

PROGRAMME
ET INSCRIPTION
SUR LE SITE
INTERNET DU
CLUB PRESCRIRE,
RUBRIQUE
“CALENDRIER”

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles et réglementaires ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et des nouveautés, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

AXALTA
 DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEDUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.
 → **LILIANE DURRIS**
 E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
 Tél. : 04 77 96 70 33
 Site Internet : www.powder.axaltacs.com

BASF
 LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...
 → **HENRIK MEYER-HOFFMANN**
 E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com
 Tél. : 01 49 64 52 61
 Site Internet : www.construction.basf.com

fermacell
 FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
 → **JULIEN LEPEERS**
 E-mail : julien.lepers@xella.com
 Port. : 06 45 28 33 21
 Site Internet : www.fermacell.fr

FIANDRE
 GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATERIAUX ÉCOACTIFS
 → **MARC MARIANI**
 E-mail : mmariani@granitifandre.it
 Port. : 06 72 77 53 21
 Site Internet : www.granitifiandre.biz

GEZE
 SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
 → **BRUNO MONCELET**
 E-mail : bmoncelet@geze.fr
 Tél. : 01 60 62 60 96
 Site Internet : www.geze.fr

VEDA FRANCE
 CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.
 → **SOPHIE GAUTHIER**
 Tél. : 01 48 61 70 80
 E-mail : contact@vedafrance.com
 Site Internet : www.vedafrance.com

LAFARGE
 CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMEABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
 → **ALAIN BIRAULT**
 E-mail : alain.biraault@lafarge.com
 Port. : 06 03 58 41 24
 Site Internet : www.lafarge.com



JULIEN LEPEERS
 CHARGÉ DE PRESCRIPTION ÎLE-DE-FRANCE
 E-mail : julien.lepers@xella.com
 Port. : 06 45 28 33 21



SOPHIE GAUTHIER
 CHARGÉE DE PRESCRIPTION
 E-mail : contact@vedafrance.com
 Tél. : 01.48.61.70.80

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.



FERMACELL EXCEL, UN PROCÉDÉ DE CLOISON ET DE DOUBLAGE AVEC DES ENTRAXES D'OSSATURE AU FORMAT XL

Ce nouveau procédé, utilisant des plaques à bords droits ou à bords amincis, permet d'augmenter la distance entre ossatures et de les porter ainsi à des dimensions "XL" : jusque 90 cm pour des plaques **fermacell** d'épaisseur 15 mm et jusqu'à 1 m pour des plaques **fermacell** d'épaisseur 18 mm. Fermacell eXcel permet donc une mise en œuvre facile et rapide, en proposant des plaques facilement manipulables – leur largeur étant ramenée de 120 cm à 100 cm pour les plaques d'épaisseur 18 mm et à 90 cm pour les plaques d'épaisseur 15 mm – tout en réduisant le nombre de profilés à mettre en place. Destinées à être mises en œuvre en intérieur, les plaques du procédé de cloison et de doublage **fermacell eXcel** se fixent rapidement sur l'ossature au moyen de vis ou d'agrafes.

Constituées de gypse et de fibre de cellulose, elles offrent également des avantages tels qu'une résistance élevée aux chocs – le procédé est admis en ERP –, au feu – degrés de résistance au feu EI60 – et apportent de très hautes performances acoustiques : $R_w = 53$ dB.

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.



VEDA FRANCE JOINT DE DILATATION SPÉCIAL SOL SOUPLE POUR BÂTIMENTS STANDARDS OU SISMIQUES

Veda France a développé un nouveau joint de dilatation spécialement conçu pour une utilisation avec des revêtements de sols souples, pour bâtiments standards ou sismiques. Ce profilé est particulièrement adapté en milieu hospitalier, EPHAD, école, etc.

Utilisation : Joint de sol intérieur pour ouverture jusqu'à 200 mm avec grands mouvements ou non. Profilé compatible avec nos gammes coupe-feu Vedafeu.

Composition : Cornières et plateau central en aluminium revêtu d'un revêtement de sol souple. Permet d'absorber les mouvements multidirectionnels de dilatation, de contraction, de cisaillement et verticaux.

Disponible en versions sol-sol et sol-mur. Réserve de 3 mm pour la pose de sols souples, sur les pièces latérales et le plateau central. Une fois le sol souple installé, le joint est quasiment invisible.

Pour découvrir nos autres profilés, rendez-vous sur www.vedafrance.com.

1-2 Joint de dilatation spécial sol souple Série JDH 6.26

nora® FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

NORA REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC NORAPLAN® STONE

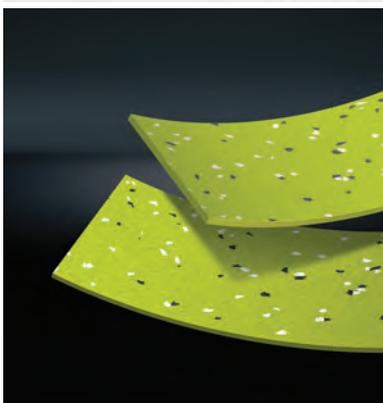
Pour fêter ses 25 ans, le noraplan® stone est désormais disponible avec une palette de couleurs fraîches et contemporaines. Sa surface évolue également en deux versions ; une nouvelle surface lisse vient compléter la traditionnelle antireflet légèrement structurée. Son design granité très discret et non directionnel lui permet de s'adapter à la plupart des projets.

Le revêtement possède toujours une grande résistance à l'usure U4P3, ne contient ni formaldéhyde et ni plastifiant. Il bénéficie des écolabels Blauer Engel (Ange Bleu) et Greenguard qui certifient ses bonnes qualités sanitaires, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur. Aucune protection de surface n'est nécessaire, ni en usine ni durant toute la durée de vie.

De 2 à 4 mm d'épaisseur selon les versions (standard ou acoustique), il se présente en dalles de 610x610mm et en lés de 1,22m de large.



WWW.NORA.COM/FR



RÉMI DUVERT
RESPONSABLE MARKETING
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53



MENUISERIES ALUMINIUM: FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS

L'OFFRE DE FAÇADES GÉODE S'ENRICHIT AVEC LE NOUVEAU SYSTÈME DE VITRAGE STRUCTUREL : POUR DES FAÇADES 100% TRANSPARENTES

Alternative au traditionnel VEC (Vitrage Extérieur Collé), la FAÇADE GÉODE VITRAGE STRUCTUREL assure une fixation mécanique des double-vitrages, directement sur l'ossature du mur-rideau, sans cadre aluminium rapporté.

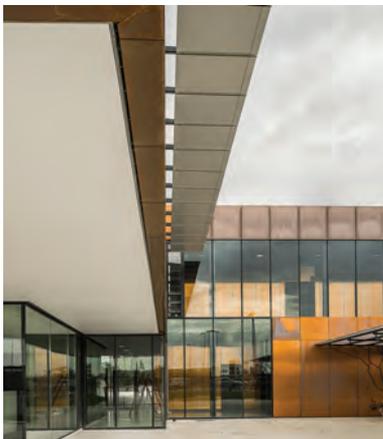
Ces doubles vitrages sont maintenus par des supports en aluminium, facilitant la mise en œuvre des artisans et permet des ouvertures à l'italienne et parallèle, favorisant la ventilation naturelle du bâtiment.

Elle permet des surfaces vitrées importantes, atteignant : L. 2 x H. 3.5m et un poids jusqu'à 240 kg, pour des lignes fluides et épurées en façade.

Une fois le vitrage posé, la finition entre les volumes verriers est réalisée soit par un joint "humide" silicone (obligatoire en zone sismique), soit par un joint "sec" EPDM. Discrets, ces joints contribuent à la performance thermique des bâtiments et au respect des normes de construction actuelles (RT 2012, BBC, HQE...).



WWW.TECHNAL.FR



PASCAL VIOLLEAU
RESPONSABLE PRESCRIPTION
E-mail : pascal.violleau@technal.com
Port. : 06 14 53 59 18



SPECIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ **STELLA NANECOU**
E-mail : s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
→ **ISABELLE BONNET**
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ **RÉMI DUVERT**
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
→ **SAMUEL ESKENAZI**
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ **BRUNO CARREL**
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



SPECIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHEITÉ DEPUIS 1908
→ **THIERRY SONET**
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHEITÉ ET DE DRAINAGE
→ **CHRISTOPHE BARRUEZO**
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49
Site Internet : www.schluter-systems.fr

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
 → REGIS MOTTE
 E-mail : rmotte@schuco.com
 Port. : 06 75 48 47 58
 Site Internet : www.schuco.fr

Siplast

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
 → ERIC LAINE
 E-mail : frele@icopal.com
 Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
 Site Internet : www.siplast.fr

TECHNAL

MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS
 → PASCAL VIOLLEAU
 E-mail : pascalviolleau@technal.com
 Port. : 06 14 53 59 18
 Site Internet : www.sapagroup.com

TERREAL

FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF
 → PHILIPPE ANTOLIN
 Port. : 06 07 02 41 75
 Email : philippe.antolin@terreal.com
 Site Internet : www.terreal.com

THIEBAUT

CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOIETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RENOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM
 → MURIELLE LANGLAIS
 E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaud.fr
 Port. : 07 86 26 31 30
 Site Internet : www.volets-thiebaud.com

weber

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
 → JEAN-CLAUDE GIRAUD
 Tél. : 01 45 13 45 13
 Port. : 06 07 66 13 50
 E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
 Site Internet : www.weber.fr

zehnder

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR
 E-mail : pzehnder@zehnder.fr
 Tél. : 0810 00 71 70
 Site Internet : www.zehnder.fr



PHILIPPE ANTOLIN
 INGÉNIEUR D'AFFAIRES FAÇADE
 E-mail : philippe.antolin@terreal.com
 Port. : 06 07 02 41 75



JEAN-CLAUDE GIRAUD
 CHEF DE MARCHÉ PRESCRIPTION
 E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
 Tél. : 01 45 13 45 13
 Port. : 06 07 66 13 50

FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF



NOUVEAU ZÉPHIR ÉVOLUTION,

LE BARDAGE ÉCONOMIQUE, LÉGER ET FLEXIBLE

Le Zéphir® Évolution est un bardage posé sur des rails horizontaux. Son système de fixation simple et rapide allié à sa légèreté et sa flexibilité le rendent particulièrement aux projets de réhabilitation. Sa pièce spéciale Q4 lui permet une utilisation en rez-de-chaussée y compris dans les zones d'accès public.

Son esthétique linéaire très contemporaine est renforcée par sa longueur pouvant atteindre 120 cm.

Ses atouts

- Produit économique et léger : 32 kg /m²
- Une pose sur rail simple et rapide
- Flexible : recoupe horizontale et verticale possible sur chantier
- Rail horizontal dimensionné pour diminuer la structure verticale
- Grand choix de couleurs teintées masse ne s'altérant pas dans le temps
- Pièce Q4 disponible

1 EHPAD Les Etoux, Beaujeu (69) - Architecte : Mégard Architectes

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS



AVEC LA NOUVELLE TECHNOLOGIE WEBER ULTIME COLOR,

VOUS CHOISISSEZ VOS TEINTES D'ENDUIT PLUS LIBREMENT

Une vision inédite de l'enduit

Weber met une nouvelle fois sa forte capacité d'innovation au service de ses clients. Premier fabricant à proposer la technologie **Ultime Color** dans une gamme d'enduit minéral avec le **weber.pral F Ultime Color**, Weber ouvre de nouvelles perspectives aux projets architecturaux les plus audacieux.

Des réponses techniques sans limite d'inspiration

Ultime Color répond à l'ensemble des problématiques des concepteurs d'aujourd'hui. En utilisant des pigments spécifiques réfléchissant le rayonnement infrarouge, **Ultime Color** permet d'obtenir des coefficients d'absorption solaires inférieurs à 0,7. Un enduit foncé ou soutenu **Ultime Color** peut être appliqué sur la totalité de la façade, même exposée au soleil.

Associée à une autre exclusivité Weber, le procédé de matricage **weber.terranova print**, **Ultime Color** vous permet une création sans limite et s'impose comme une véritable alternative esthétique et économique aux autres solutions de façades.



150 000 ADHÉRENTS ONT CRÉÉ LEUR COMPTE

www.cipav-retraite.fr



Caisse Interprofessionnelle
de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse

Accueil
Actualités
La caisse interprofessionnelle des libéraux
L'assurance vieillesse des professions libérales
Les services de votre caisse
Le contrat social de la CIPAV
Le pilotage de la caisse

La caisse interprofessionnelle des libéraux
L'exercice d'une profession en libéral comporte des spécificités. Quelles en sont les incidences du point de vue de la protection sociale et de l'assurance vieillesse ?
En savoir plus

Le contrat social de la CIPAV
À travers le pilotage de la caisse et la gestion des réserves, comment la CIPAV concilie la prévoyance et la solidarité intergénérationnelle ?
En savoir plus

L'organisme de Sécurité sociale

La vie de la caisse
Avec un nombre d'adhérents en hausse constante, comment la CIPAV...

Nous contacter

Téléchargement

Lexique

Mon Compte

Vos cotisations
Vos retraites

FLASH
INFO

Vous êtes 150.000 à...

Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse

Actualités

Projet de réforme des retraites : l'UNAPL et la CNAVPL demandent au gouvernement d'agir dans le consensus pour éviter une crise

Article 32 du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites : Mobilisez-vous !

Venez créer
votre compte en ligne
sur le stand de la Cipav !

- Une estimation personnalisée de votre retraite.
- Vos attestations en PDF.
- Les formulaires pré-remplis.
- Le changement d'adresse en un clic.
- Votre relevé de carrière en ligne.
- Le solde de vos cotisations.
- La saisie de votre appel.

ET AUSSI...

- ACTUALITÉS
- GUIDES NUMÉRIQUES
- FORMULAIRES TÉLÉCHARGEABLES
- QUESTIONS/RÉPONSES
- DOCUMENTATION UTILE
- NEWSLETTER
- SIMULATIONS
- CHIFFRES CLÉS
- INFORMATION INSTITUTIONNELLE

La Cipav vous présente son site Internet, conçu pour vous offrir davantage de services.

www.cipav-retraite.fr

NOUS CONTACTER :

Un centre d'appels est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 16h50 :

- Service cotisations : 01 44 95 68 20
- Service prestations/retraite : 01 44 95 68 49

Sur place, des conseillers vous informent, sans rendez-vous, de 9h45 à 16h30 au :
9, rue de Vienne – 75403 Paris cedex 08



RETRAITE, AUTO-ENTREPRENEURIAT ET QUALITÉ DE SERVICE



On entend dire que les auto-entrepreneurs "plombent" le régime de base des professions libérales. La CIPAV¹ est-elle opposée au régime auto-entrepreneur ?

Jacques Escourrou : L'auto-entrepreneuriat a ouvert de nouvelles possibilités sur le marché de l'emploi. Depuis la loi de Modernisation de l'Économie en 2008, qui a institué ce nouveau régime, on constate que le succès est au rendez-vous. Début 2014, on recense près d'un million d'auto-entrepreneurs actifs qui ont opté pour ce dispositif en raison des avantages qu'il offre : facilité de création, prise de risque limité et niveau de charges très attractif.



■ JACQUES ESCOURROU
PRÉSIDENT DE LA CIPAV

Mais la mise en place très rapide a engendré des difficultés, notamment en ce qui concerne la retraite. Ce régime devrait être limité dans le temps, car il crée une sorte de distorsion de concurrence avec les libéraux : d'un côté, les auto-entrepreneurs payent un montant de cotisation faible et de l'autre, les libéraux assument la surcharge (montant de cotisation plus élevé). Il apparaît clair qu'il faudra envisager de mettre en place un régime spécifique pour la retraite des auto-entrepreneurs.

Quel est l'impact de ce nouveau statut sur le régime de retraite de base de la CIPAV, commun à toutes les professions libérales ?

J. E : Rappelons que le régime de base est tenu de reverser une partie de ses cotisations aux régimes qui ont plus de retraités que de cotisants, selon un principe de solidarité : la compensation démographique nationale coûte 1 800 € par adhérent au régime de base. L'afflux de nombreux auto-entrepreneurs accroît cette contribution sans augmenter significativement la collecte, car les auto-entrepreneurs cotisent moins. La conséquence directe est que la CNAVPL² – qui gère le régime de base – est, pour la première fois depuis sa création en 1949, en déficit !

C'est la raison pour laquelle les cotisations du régime de base ont augmenté cette année pour les professionnels libéraux : il y a eu 17 % d'augmentation de cotisations sociales en 2013 et 2014 pour les professionnels libéraux, sans augmentation de droits ! D'une certaine manière, ce sont donc eux qui assument financièrement pour les auto-entrepreneurs.

De nombreux adhérents se plaignent aujourd'hui de la qualité de service rendue par la CIPAV, que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

J. E : L'arrivée des auto-entrepreneurs à la CIPAV a engendré des difficultés d'organisation qui s'expliquent par une augmentation très forte du nombre d'adhérents. La CIPAV est passée de 50 000 à plus de 500 000 adhérents (284 000 auto-entrepreneurs inscrits depuis 2009 et ce chiffre continue de croître) en 15 ans !

L'afflux massif d'adhérents a engendré des "pics de gestion", qui ont eu inévitablement des incidences sur le traitement des dossiers et des appels téléphoniques, les systèmes devant être adaptés

pour prendre en compte cet afflux important.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

J. E : De nombreuses mesures ont été prises pour revenir à une situation normale, notamment sur deux points principaux : l'accueil téléphonique et la gestion des dossiers. La mission de la CIPAV est de gérer les régimes de retraite, c'est-à-dire prélever des cotisations et payer les retraites. Il ne faudrait pas que la CIPAV soit pointée du doigt par les auto-entrepreneurs sur des sujets qui ne sont pas de son ressort, car les données qui nous sont transmises aujourd'hui par l'ACOSS³ (qui encaisse les cotisations des auto-entrepreneurs) ne sont pas complètes.

En dépit des difficultés rencontrées, nous pouvons compter sur le soutien de la majorité de nos affiliés. Les premiers résultats d'une enquête de satisfaction réalisée en mars dernier montrent que globalement, les adhérents de la CIPAV reçoivent un service satisfaisant de leur caisse. Il n'en demeure pas moins qu'il convient de conduire plusieurs chantiers pour adapter l'organisation de la caisse à l'évolution constante de son périmètre et aux attentes de l'ensemble de ses affiliés. La question de la qualité de service devra être la priorité de la prochaine mandature, car les élections du nouveau conseil d'administration se dérouleront fin 2014. ▲

1} CIPAV : Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse
2} CNAVPL : Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
3} ACOSS : Caisse Nationale du réseau des Urssaf

BIM¹ ET DROITS D'AUTEUR : QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

Le BIM est aujourd'hui de manière plutôt consensuelle identifié comme un progrès incontournable aux différents stades de conception, de réalisation, puis d'exploitation d'un ouvrage. Or ce sont précisément ses atouts, et en particulier le travail collaboratif qu'il permet, qui soulèvent des interrogations, voire des craintes.

Comparé à l'armoire à plans numérique traditionnelle fondée sur un système de partage où chaque intervenant dépose ses plans et fichiers, la maquette BIM ne se contente pas de partager les données mais autorise leur utilisation, c'est-à-dire non seulement leur reproduction mais aussi leur modification, par tous. Au-delà d'une image multidimensionnelle de l'ouvrage, la maquette BIM constitue un recueil ouvert et à jour de toutes les données et clefs de la conception du bâtiment, dans lesquelles chacun peut piocher.

Facilité d'accès, facilité de reproductions, facilité de modifications sont autant d'atouts pour le BIM que de sirènes d'alertes pour les praticiens et spécialistes de la propriété intellectuelle, en particulier du droit d'auteur des concepteurs.

Si la conception du projet ne relève pas de l'architecte seul, il est en revanche – avec, selon les cas, les paysagistes, les scénographes notamment – généralement le seul à détenir des droits d'auteur. Les concepteurs techniques, si leur apport revêt un apport créatif original (par exemple, l'acousticien ayant par ses calculs participé à la définition de la forme d'une salle de concert ou encore les bureaux d'études en matière d'ouvrages d'art) peuvent aussi revendiquer de tels droits. Dans tous les cas, les "auteurs" au sens du code de la propriété intellectuelle vont, au travers du BIM, rendre disponible et utilisable par d'autres le résultat de leurs prestations.

Le code de la propriété intellectuelle accorde à tout auteur d'une œuvre de l'esprit originale, du seul fait de sa création "un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous" (art. L.111-1). Ce droit protège l'œuvre construite, mais aussi les croquis, études, plans... dès lors qu'ils sont originaux et formalisés ; la maquette (notamment 3D) ainsi que l'ensemble du BIM sont donc potentiellement soumis au droit d'auteur. Il se traduit par la reconnaissance au bénéfice de l'auteur, du droit de représenter et de repro-



■ AMÉLIE BLANDIN ET ANNE-MARIE BELLEUGER
CABINET HUET BELLEUGER BLANDIN – AVOCATS

duire l'œuvre (les droits "patrimoniaux") ainsi que du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre (les droits "moraux"), ces derniers étant incessibles et imprescriptibles. Ces droits impliquent notamment l'interdiction par tout tiers qui n'aurait pas obtenu de l'auteur une cession préalable des droits correspondants, de reproduire l'œuvre existante. S'agissant des modifications des œuvres d'architecture et d'aménagement, du fait de leur caractère

artistique *et* utilitaire, la jurisprudence a précisé la notion de "respect de l'œuvre" et les modifications susceptibles d'y être apportées : si l'auteur ne peut prétendre à l'intangibilité de son œuvre, les modifications qui n'auront pas reçu son accord formel et qu'il estimera qu'elles y portent atteinte, ne sont légitimées que si elles répondent à des besoins objectifs et sont nécessaires dans leur consistance et leur ampleur.

Le traitement des droits de propriété intellectuelle de l'auteur d'une œuvre d'architecture est donc un préalable indispensable à la généralisation du BIM dans un format ouvert, interopérable et au-delà du seul temps strictement nécessaire à la réalisation de l'ouvrage. Parce que la création architecturale est d'intérêt public (loi sur l'architecture du 3 janvier 1977), il faut souligner que les droits de propriété intellectuelle ont vocation, au-delà de la préservation d'éventuels intérêts particuliers de l'auteur, à protéger l'intégrité artistique de l'œuvre architecturale au bénéfice de tous : propriétaires, usagers, etc. C'est dans cet esprit et sous cet angle, afin que la maquette BIM assure son rôle d'outil au service de tous sans générer de craintes ou de réticences que des principes de fonctionnement doivent être arrêtés.

Si les pays à culture anglo-saxonne connaissent une utilisation plus développée qu'en France du BIM, leurs pratiques en la matière n'apparaissent pas transposables ni adaptables eu égard aux différences fondamentales entre la conception du *droit d'auteur* et celle du *copyright* qui s'attache essentiellement à l'exploitation de l'œuvre. En France, les récents travaux autour du BIM et principalement le rapport du groupe de travail "BIM et Gestion du patrimoine" co-

1} BIM : Building Information Modeling

piloté par Frank Hovorka (directeur immobilier durable à la Caisse et Consignations) et Pierre Mit (président de l'Union Nationale des techniciens et économistes de la constructions – Untec –), ont esquissé, à partir des contributions du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) et du ministère de la Culture et de la Communication notamment, la nécessité d'assurer la traçabilité des données et la possibilité d'une rémunération spécifique de l'architecte destinée à couvrir la cession des droits sur la maquette pour l'exploitation sa vie durant.

La traçabilité est en effet une exigence incontournable : toute image de la maquette doit mentionner le nom de l'auteur du projet architectural ; surtout, concernant les modifications, toute intervention – et ce, tant sur les données graphiques que techniques, y compris pendant la phase d'exploitation de l'ouvrage, doit pouvoir être identifiée et recensée chronologiquement, jusqu'à la mise en place d'un système d'alerte générée automatiquement, tant à l'attention des participants que des concepteurs auteurs qui doivent pouvoir facilement identifier l'objet de la modification et son origine. Ainsi, pendant la phase d'exploitation, l'auteur pourra réagir dans le cadre des principes jurisprudentiels rappelés ci-avant et, le cas échéant, proposer d'éventuelles solutions alternatives permettant de satisfaire les besoins exprimés, tout en préservant l'œuvre. D'une manière générale, la mise en place de schémas avisant le ou les auteurs des modifications apportées ou envisagées est indispensable.

Concernant l'utilisation de la maquette BIM pendant l'exploitation du bâtiment, il faut prévoir la cession par l'auteur des droits patrimoniaux utiles. Les modalités et conditions de cette cession, notamment l'évaluation de la contrepartie financière, devront être arrêtées au cas par cas en fonction de la nature, de l'importance et de la destination de l'ouvrage dont dépendront la fréquence et l'intensité des interventions ultérieures.

En définitive, le BIM ne fait pas naître, du point de vue des droits d'auteur des concepteurs, des préoccupations qui n'existent déjà mais rend celles-ci plus prégnantes du fait de la facilité de reproduction et d'utilisation qu'il induit. Surtout, il étend ces préoccupations à la phase d'exploitation du bâtiment. L'entretien de la maquette par le concepteur lui-même permettrait de contrôler son contenu, comme le suggère Séverin Schaefer de l'agence DGLA qui expérimente la maquette numérique collaborative depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la mise en place d'une charte de bonnes pratiques sur l'utilisation du BIM, par opérations et pourquoi pas sur le plan national, laquelle aborderait parmi d'autres le sujet de la propriété intellectuelle – et peut-être celui de la protection du savoir-faire également en jeu – permettrait de rappeler opportunément les droits et obligations de chacun et prévoir des sanctions dissuasives en cas de contrefaçon. Maîtriser la dispersion des éléments de conception architecturale intégrés dans la maquette numérique et leur modification est indispensable pour une utilisation optimum du BIM. ▲

FORMATION POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM

AVANT LES GRANDES VACANCES OU À LA RENTRÉE... FORMEZ-VOUS !

À Paris ou en région, le GEPA vous propose une offre de formation variée et adaptée aux réalités des architectes. Inscrivez-vous dès maintenant et profitez de l'opération spéciale GREEN BUILDING WEEK :



STAGE	LIEU	DATES	DURÉE	PRIX REMISÉ GBW
BIM : concepts & méthodologie	MONTPELLIER	22-23-24/09/2014	3 jours	1 487,50 €
AMO et introduction au Management de projet	PARIS	22-23/09/2014	2 jours	782,00 €
Architecture et restauration des patrimoines anciens	PARIS	23-24/09/2014	2 jours	807,50 €
Répondre à un appel d'offres dématérialisé	TOULOUSE	23/09/2014	1 journée	416,50 €
HQE : démarche & performance	PARIS	24-25-26/09/2014	3 jours	1 105,00 €
Photographier l'espace : technique esthétique et pratique	PARIS	25-26/09/2014	2 jours	782,00 €
Référent Qualitel-H&E	LYON	25-26/09/2014	2 jours	586,50 €

INTERVIEW DE PHILIPPE RICHERT, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE



Quelle sera la politique territoriale en matière de développement du territoire alsacien à court et moyen terme ? Et quelle sera la place de l'architecture dans cette politique ?

Le Conseil Régional d'Alsace met en œuvre un ensemble de politiques publiques qui touchent au développement du territoire. C'est nécessairement une démarche d'ensemble qui vise à trouver le meilleur équilibre entre différents grands objectifs tels que la préservation des espaces naturels, le maintien des espaces agricoles et forestiers, la cohérence urbanistique, mais aussi le développement économique et la présence des services à la population.

Ces politiques sont évolutives par rapport à l'expression des besoins et se construisent systématiquement dans un cadre partenarial en lien avec les professionnels ou organisations représentatives concernées afin de garantir une cohérence d'ensemble dans un territoire contraint et fragile.

L'architecture est présente à plus d'un titre dans ces actions. Ainsi la Région Alsace contribue à la connaissance, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural. À titre d'exemple, les recherches menées par le service de l'inventaire du patrimoine, telles que celles portant sur le quartier allemand de la Neustadt à Strasbourg, permettent un développement urbain respectueux des richesses architecturales et une meilleure appropriation de leur environnement urbain par les Alsaciens. Bien évidemment, la prise en compte architecturale est importante pour les différentes politiques d'intervention en matière de transition énergétique dès lors qu'elles touchent notamment à des aspects d'habitats.

Par ailleurs, une réflexion prospective, Alsace 2030, est actuellement en cours. Elle devrait être un fil rouge pour la bonne poursuite de l'adaptation de nos politiques territoriales et fait nécessairement une place à la dimension architecturale.

Les budgets alloués au développement des espaces de vie "habitables" et d'usage collectif, prendront-ils en compte le coût de la Haute Qualité d'Usage (HQU), du développement environnemental ?

La Région Alsace apporte d'ores et déjà un soutien important à la construction de qualité, à la fois par ses dispositifs d'aide à la création de logements locatifs durables, mais aussi par ses appels à projets pour des bâtiments minimisant leur impact environnemental tout en garantissant confort et qualité sanitaire pour leurs occupants. Des critères de qualité d'air intérieur, que ce soit en termes de renouvellement d'air ou



© STOLIER/RÉGION ALSACE

PHILIPPE RICHERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

de matériaux peu émissifs ont ainsi été intégrés. Les maîtres d'ouvrages sont incités à réduire les consommations d'énergie et également à améliorer les systèmes constructifs, notamment en utilisant des matériaux bio-sourcés et d'origine locale.

L'accompagnement financier de la Région vient en appui des premières réalisations. L'objectif est de prendre en compte la nécessaire montée en compétence des professionnels qui œuvrent sur les chantiers, le temps que les filières se structurent.

Qu'en est-il de la place de l'Alsace au carrefour de la Suisse, de l'Allemagne et du reste du territoire Français ? Quels

sont les axes pour défendre et accroître la compétitivité de la région ?

L'Alsace s'appuie sur un outil productif solide qui continue de jouer son rôle de moteur économique. Cette force industrielle est stimulée par le positionnement géographique spécifique de l'Alsace au cœur de l'espace rhénan dont la dynamique est essentiellement liée à l'économie productive. Le commerce extérieur est un autre pilier vital de son développement économique. L'Alsace est même le fer de lance des exportations vers l'Allemagne.

Afin de conforter et de réaffirmer la place de l'économie alsacienne, la Région a redéfini ses politiques d'attractivité alliant une démarche de marketing territoriale avec la Marque Alsace à la refondation de ses outils de promotion économique et touristique et, en parallèle, elle revisite son offre auprès des entreprises régionales.

Les Architectes d'Alsace et du Bade-Wurtemberg ont créé la Maison Européenne de l'Architecture et du Rhin Supérieur (MEARS) qui organise chaque année plus de 200 événements durant les Journées de l'Architecture au mois d'octobre.

La Région Alsace serait-elle disposée à développer son soutien pour la diffusion de la culture architecturale locale dans ce cadre ? La Région Alsace est partenaire depuis plusieurs années des Journées de l'architecture, elles constituent à n'en pas douter un moment important de diffuser de la culture architecturale à l'échelle du Rhin Supérieur.

Par ailleurs, le travail important effectué par le service régional de l'inventaire du patrimoine sur la Neustadt à Strasbourg illustre bien l'intérêt fort du Conseil régional d'Alsace pour la diffusion de la culture architecturale. ▲

L'UNION DES ARCHITECTES D'ALSACE

LANCE "L'UAA TOUR 2014"

Objectif 2014 : convaincre, fédérer et agir !
 C'est en ce sens que l'Union des Architectes d'Alsace a décidé lors de sa dernière assemblée générale de décembre 2013 de lancer "l'UAA Tour 2014".

L'idée est simple : se déplacer dans la Région Alsace et aller à la rencontre des architectes, leur présenter l'Unsfa, le syndicat local, les actions, et débattre des sujets qui leur semblent fondamentaux, afin de réorienter les priorités de nos actions locales dès septembre prochain.

Les cinq rencontres se déroulent en soirée, ont démarré au mois d'avril et se termineront mi-juin 2014. Comme sur un fil d'Ariane, notre Conseil, soutenu et accompagné par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Alsace, a choisi cinq lieux (après une analyse poussée de la concentration des architectes de chaque zone définie du Sud au Nord de l'Alsace), de façon à toucher le plus de consœurs et de confrères possible. Les premières rencontres ont déjà permis de mieux nous connaître, présenter le rôle du syndicat et de ramener de nouveaux adhérents !

À l'issue des cinq rencontres, le Conseil analysera les réponses des architectes présents (grâce au questionnaire distribué dans les soirées) de façon à orienter ses objectifs 2014 vers des actions attendues, nécessaires et totalement d'actualité !

L'UAA en bref...

- L'Union des Architectes d'Alsace a été constituée le 15 avril 2011, entre les architectes exerçant en Région Alsace. Elle est née de la fusion des deux anciens syndicats départementaux UA67 (Bas-Rhin) et UA68 (Haut-Rhin) affiliés à l'Unsfa et existant depuis de nombreuses années. L'objectif est de fédérer les architectes régionaux au sein d'une même entité pour unir leurs efforts dans le cadre d'actions collectives engagées.
- L'UAA représente plus de 40 structures professionnelles d'architectes, allant d'agences unipersonnelles aux plus grandes agences régionales.
- L'UAA rencontre les grands donneurs d'ordres publics, afin de mettre en place avec eux des partenariats et des échanges sur leurs pratiques contractuelles, ainsi que sur l'organisation de leurs concours d'architecture ou autres mises en concurrence. Les adhérents de l'UAA participent aux jurys de concours organisés par ces maîtres d'ouvrage publics et peuvent ainsi prendre part au débat architectural.
- L'UAA défend l'exercice de la profession et rappelle régulièrement aux maîtres d'ouvrage publics ou privés l'obligation de moyens qui incombe aux architectes. Elle suppose que ces moyens existent.
- L'UAA combat le "dumping" des rémunérations des équipes de maîtrise d'œuvre, car il va à l'encontre de toute qualité architecturale durable, tout comme les offres anormalement basses d'entreprises du bâtiment.

- L'UAA organise régulièrement des rencontres thématiques, des Réunions d'Information Techniques (RIT) avec de nombreux fabricants de produits du bâtiment et des visites de projets architecturaux pour ses adhérents. Elle organise chaque année une grande soirée festive à l'occasion de son assemblée générale où les architectes régionaux se retrouvent.
- L'UAA est représentée dans certaines instances professionnelles et elle siège aux commissions paritaires régionales (détermination valeur du point, convention collective, formation continue, etc.)
- Son Conseil de 17 membres se réunit chaque début de mois. Une "newsletter" est éditée régulièrement. Les adhérents, y trouvent toutes les évolutions normatives ou législatives importantes ayant un impact direct sur la pratique du métier d'architecte (POINT INFO).
- L'UAA est plus que jamais ouverte aux jeunes confrères qui y trouvent conseils et soutiens dans leur pratique professionnelle. ▲

→→→ Justine Knochel,
 architecte DPLG, présidente de l'UAA

Pour tout savoir sur l'UAA, son Bureau, ses Conseillers et ses Missions : uaalsace@gmail.com

LE BUREAU DE L'UAA - UNION DES ARCHITECTES D'ALSACE :

- 1- Justine Knochel, présidente
- 2- Christophe Bury, vice-président 67
- 3- Christophe Wagner, vice-président 68
- 4- Véronique Bassot, trésorière
- 5- Isabelle Haegeli, secrétaire



ALSACE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

“L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”

© D'ADIT GRUNEWALD



1

© PHILIPPE RUDUIT



2

© NICOLAS TUSSELER



3



4

L'UNIFA ET L'ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT TOUS LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER DEDIE À LA RÉGION ALSACE PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

SARL ARX ARCHITECTURE, ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DU GROUPE 5 (ATELIER G5) (1), CABINET D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME HEINTZ-KEHR & ASSOCIÉS (2), ARCHETYPE - SAS D'ARCHITECTURE, MARGUERITE BOOS, MEYZAUD ET ARCHITECTES SARL, MICHEL GIROLD, ATELIER MONGIELLO & PLISSON ARCHITECTES, NKS ARCHITECTURE & ASSOCIÉS, M-ASSOCIÉS ARCHITECTES (3), PASCAL THOMAS (4), PATRICK SCHWEITZER & ASSOCIÉS, FORMATS URBAINS ARCHITECTES ASSOCIÉS, ROUBY HEMMERLÉ ARCHITECTES (5), SGA ARCHITECTES, THIERRY BELLONI, AGENCE D'ARCHITECTURE WAGNER+ARCHITECTES

© ROUBY HEMMERLÉ ARCHITECTES



5



© WAGNER-ARCHITECTES

WAGNER + ARCHITECTES

CHRISTOPHE WAGNER

SOULTZ (68)

1 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE DE 7 CLASSES ET PÉRISCOLAIRE

À SOUFFELWEYSHEIM (67)

Maître d'ouvrage : Ville de Souffelweyersheim, Sers

Livraison : 2013

Panorama de l'école de nuit - Vue depuis la rue



© WAGNER-ARCHITECTES

2 MAISON D'HABITATION À WUENHEIM (68)

Maître d'ouvrage : privé

Livraison : 2013

Vue depuis l'arrière du terrain

3 CONSTRUCTION DU GYMNASE DU COLLÈGE "LES MÉNÉTRIERS" DE RIBEAUVILLÉ (68)

Maître d'ouvrage : Conseil Général 68

Livraison : 2011

Vue depuis la cour du collège



© WAGNER-ARCHITECTES



© FUMA

1



© FUMA

2

FORMATS URBAINS

ARCHITECTES ASSOCIÉS

PIERRE LYNDE ET SYLVIANE MALLARONI

MULHOUSE (68)

1 ET 2 RÉHABILITATION LOURDE ET EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS "L'ARONDE" À RIEDISHEIM (68)

(ERP 1^{re} catégorie ; salle de spectacle 200 places assises, office, salles d'activités

pour associations ; BBC rénovation ; Lauréat appel à projets Région Alsace)

Maître d'ouvrage : Ville de Riedisheim

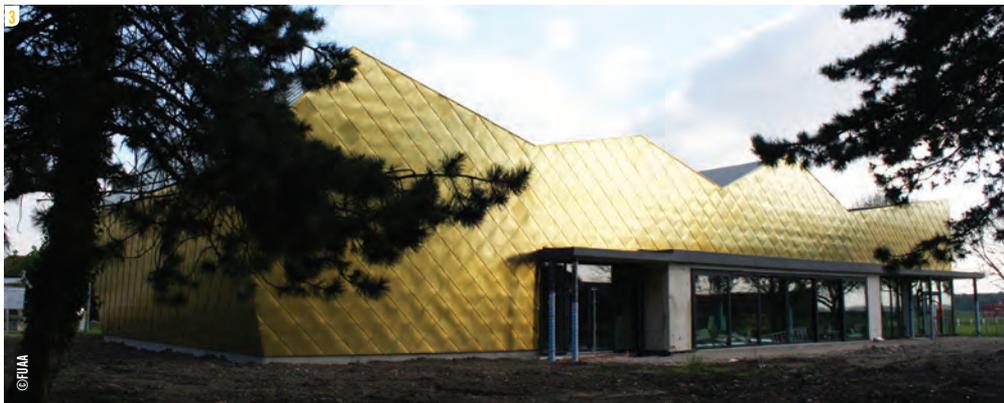
Livraison : 2013

3 SALLE DES FÊTES DE MUSSIG (67)

(salle des fêtes de 400 places, office, salle des associations, BBC RT2005)

Maître d'ouvrage : Commune de Mussig

Chantier en cours



© FUMA

3

ARCHETYPE - SAS D'ARCHITECTURE

JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY

BISCHWILLER (67)

CONSTRUCTION DU PÉRISCOLAIRE "LES P'TITS DRAGONS" À DRACHENBRONN (67)

Maîtrise d'œuvre : Archetype – SAS d'Architecture ;
Architecture Sutter

Maître d'ouvrage : Communauté de Commune
du pays de Wissembourg
Livraison : 2013



NKS ARCHITECTURE & ASSOCIÉS

SCHILTIGHEIM (67)

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE DE PSYCHIATRIE POUR ADULTES, STRASBOURG
CRONENBOURG (67)

Maître d'œuvre : architecte mandataire TRINH & LAUDAT ;
Architecte d'opération : NKS Architecture & Associés

Maître d'ouvrage : EPSAN

Concours lauréat mars 2012

Démarrage chantier : janvier 2014

MICHEL GIROLD

STRASBOURG (67)

1 GYMNASÉ JACQUELINE, STRASBOURG (67)

Maître d'ouvrage : Ville de Strasbourg

Livraison : 2013

2 ÉCOLES DU CENTRE / ESPACE WALDTEUFEL, BISCHHEIM (67) :

École maternelle et école de musique,
rue Nationale Bischheim.

Maître d'ouvrage : Ville de Bischheim

Livraison : mars 2014





CABINET D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME HEINTZ-KEHR & ASSOCIÉS

GEORGES HEINTZ ET ANNE-SOPHIE KEHR

STRASBOURG (67)

1 ESPACE POLYVALENT À VOCATION CULTURELLE, FESTIVE ET SPORTIVE
À HUNSPACH (67)

Maître d'ouvrage : Commune de Hunspach

Livraison : décembre 2012

Vue générale au crépuscule / Une salle ouverte sur le paysage du Parc Régional des Vosges du Nord

2 BÂTIMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF SUR LE SITE DE L'ÉCLUSE DE NIFFER (68)

Maître d'ouvrage : Voies Navigables de France

Livraison : 2010

Vue générale / Façade en pointe de diamant verre-métal, marquée par les scarifications solaires évolutives.

PATRICK SCHWEITZER & ASSOCIÉS ARCHITECTES

PATRICK SHWEITZER/ALAIN BURAGLIO

STRASBOURG (67)

EXTENSION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION, STRASBOURG (67)

Maître d'ouvrage : E.N.A.

Livraison : 2011



MEYZAUD ET ARCHITECTES

STRASBOURG-CRONENBOURG (67)

PARKING RELAIS DE LA ROTONDE STRASBOURG-CRONENBOURG (67)

Opération en conception-réalisation

Entreprise mandataire : PERTUY Construction

Conception et VISA : Jacques Meyzaud † et Georges Beligné

Maître d'ouvrage : Compagnie des Transports Strasbourgeois

Réalisation : 2010 – 2011

Vue de nuit



© FRANÇOIS NUSSBAUMER

© ALAIN VILLA

© ALAIN VILLA

La fibre optique dans le projet immobilier collectif

- ❑ Une opération réussie repose sur :
 - ✓ la détection amont, la concertation,
 - ✓ l'identification de l'ensemble des besoins et objectifs de chaque acteur : collectivité locale, aménageur, bureau d'études, **architecte**, promoteur, opérateur télécom

- ❑ La fibre optique (FO)
 - ❑ s'intègre simplement et naturellement dans tout projet :
 - ✓ de la conception à la réalisation,
 - ✓ elle contribue ainsi à l'aménagement numérique.
 - ❑ apporte le très haut débit jusqu' au logement du client final :
 - ✓ Le résident devient utilisateur des services éligibles ou disponibles : TV, Vidéo à la demande (VOD), visioconférence, tablette, PC, smartphone (objets connectés), téléphone, Data, Cloud- Computing,...

- ❑ l'ingénierie, la réalisation du déploiement de la FO :
 - ✓ s'intègrent parfaitement à votre projet, dans le respect des **recommandations & normes techniques** pour l'adduction, l'espace dédié FO, les gaine technique et colonne montante,

- ❑ Les équipements optiques ainsi que les FO sont déployés dans le respect global de l'environnement :
 - ✓ au plan visuel puisque équipements et FO de l'opérateur sont pleinement intégrés aux bâtis neufs ou construits et aux infrastructures nouvelles ou existantes de génie-civil en particulier,
 - ✓ dans les **Eco-quartier aux architectures bioclimatiques**, aux logements en THPE et BBC,



Notre gamme d'offres **RESOLINE** en Etude & conseil vous accompagne tout au long de vos projets



CRÉATION ARCHITECTURALE : UN AVENIR MENACÉ... ?

Le 13 février 2014, la mission d'information sur la création architecturale dirigée par le président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale a reçu l'Unsa représentée par sa présidente, Marie-Françoise Manière, Lionel Carli son conseiller, et votre serviteur. Cette mission est à l'écoute de la profession pour en comprendre l'état, le fonctionnement et en appréhender ses prospectives.

Lors de cette audition plutôt solennelle, il fut question de la "création architecturale" dont l'affaiblissement de la production française, tant intérieure qu'extérieure, semble émouvoir et inquiéter les pouvoirs publics. L'écoute et les échanges furent de qualité et, en conclusion, la mission se déclara satisfaite du tableau dressé par le syndicat, tant dans ses aspects culturels que professionnels.

Ce sujet de la création architecturale est particulièrement complexe et délicat car, en la confrontant au réel dans sa dimension esthétique, culturelle, technique et fonctionnelle, elle touche au plus intime et à l'universalité de l'humanité.

Quelles raisons expliqueraient l'extinction progressive du rayonnement de l'architecture française et comment en analyser le mécanisme pour en comprendre l'évolution ?

Pour illustrer mon propos lors de notre audition, j'ai proposé pour exemple le magnifique projet du Rolex Learning Center réalisé par l'agence japonaise SANAA et inauguré en 2010. Ce projet dont la beauté, l'originalité et l'harmonie ont ravi et enchanté tous ses visiteurs serait non seulement impossible à construire en France, mais tout simplement interdit. Le confrère qui réaliserait une œuvre aussi ambitieuse se verrait passible du tribunal correctionnel et pire, de sanctions pénales. Bref, ce projet lui conférerait le statut de délinquant !

En effet, à l'aune de l'ensemble du champ normatif et réglementaire, ce projet violerait, entre autres, les réglementations thermiques, handicapés, sécurité des personnes, etc. Il est effrayant de réaliser que la Villa Savoye, la Villa Cavrois ou le théâtre des Champs-Élysées seraient maintenant illégaux en France, ces magnifiques bâtiments ne pourraient jamais y être construits et encore moins "cerqualisés"... !¹

En développant le raisonnement, on peut légitimement s'interroger sur le paradoxe qui exige simultanément une forte capacité d'abstraction pour imaginer et concevoir, tout en produisant l'immense travail que requiert l'application des quelque 50 000 contraintes applicables au bâtiment... !

Le temps consacré à la confrontation normative de chaque élément produit prive l'architecte de celui d'investigation, d'analyse et de la liberté de se projeter dans une construction intellectuelle sans contingence préalable ; il est impos-

**POUR RENDRE À
L'ARCHITECTURE
FRANÇAISE SA CRÉATIVITÉ
ET SON RAYONNEMENT,
IL EST, À MON SENS,
NÉCESSAIRE DE LIBÉRER
LA PENSÉE DES CODES
CONVENUS.**

sible de faire de la recherche fondamentale dans la crainte permanente de subir une sanction pénale.

Mon propos n'est pas de refuser tout cadre ou toute obligation, mais de souligner les conséquences néfastes de leurs abus.

Scinder, découper, trancher l'œuvre globale en une foultitude de préoccupations techniques catégorielles contrarie l'acte de création qui s'affranchit préalablement du contexte pour mieux l'intégrer ensuite dans la logique générale du projet.

¹ CERQUAL, organisme certificateur de l'Association QUALITEL, gère les activités de certification pour le logement neuf, collectif et individuel groupé (lotissement), ancien (de plus de 10 ans) collectif et individuel groupé (lotissement).

L'UNIVERSALITÉ DE L'ARCHITECTURE PROVIENT DE SA VOCATION INTRINSÈQUEMENT HUMANISTE QUI NE PEUT SE RESTREINDRE À UNE SCÉNOGRAPHIE URBAINE QUI SE CONTENTE D'HABILLER DES VOLUMES.

Cet excès normatif asphyxie et provoque la glaciation de toute production, il entraîne une standardisation qui interdit tout processus d'évolution ou d'invention.

L'industrialisation du bâtiment a également progressivement éteint une activité artisanale riche et créative en faveur de la mise sur le marché de produits normalisés et standardisés. La création relève plus aujourd'hui de l'assemblage d'éléments du commerce que de la production de pièces dessinées à façon.

La création se trouve maintenant confinée dans le contournement des règles ou l'exploitation des vides juridiques pour glisser dans ces espaces interstitiels une touche personnelle. La majorité des projets contemporains présentent de très fortes similitudes dans la simplification ; sans doute les possibilités d'écriture architecturale se réduisent inversement à l'accroissement des exigences à respecter.

RECHERCHE FONDAMENTALE ET CRÉATION ARCHITECTURALE

Autre paradoxe intéressant : notre époque sublime la création à tout prix comme l'exigence ultime de l'architecte et en restreint simultanément le champ.

Tout doit être nouveau, étonnant, inconnu, surprenant, bref, la forme prime largement sur le fond. En se limitant à un packaging modeux, la création est devenue une caricature d'elle-même.

Pour un architecte, créer commence par l'appréhension de la question ; pour avoir eu la chance de travailler sur quelques projets à l'étranger, j'ai trop souvent entendu reprocher aux architectes français de ne pas répondre à la question posée et de ne construire que pour eux-mêmes. Cet argument existe, mais il est néanmoins contredit par celui qui déplore le manque d'audace des décideurs qui préfèrent le convenu à l'inconnu.

Créer impose une ascèse chronophage qui nécessite de l'indépendance, de la distance et des moyens en temps et en argent.

Comment prétendre à l'excellence dans des délais de conception qui laissent à peine celui d'inventorier toutes les dimensions de la question... ?

Comment produire des projets ambitieux et pertinents sans moyens matériels autres que ceux qui couvrent les études techniques et laissent à la charge de l'architecte la part la plus onéreuse, les études fondamentales ?



La création architecturale n'est pas un mécénat d'architecte, la financer n'est pas non plus répondre à un surcoût esthétique. Accorder des moyens décents à la création architecturale, c'est non seulement se donner des moyens pour produire un projet conforme, dans toutes ses dimensions, aux attentes exprimées, mais également donner du sens à la question, la sublimer.

L'universalité de l'architecture provient de sa vocation intrinsèquement humaniste qui ne peut se restreindre à une scénographie urbaine qui se contente d'habiller des volumes.

Pour rendre à l'architecture française sa créativité et son rayonnement, il est, à mon sens,

nécessaire de libérer la pensée des codes convenus qui privilégient les exigences techniques en défaveur d'un travail global et fondamental.

Certes, la situation actuelle n'est pas le simple fruit de la privation de temps et de moyens ; de quelle culture l'architecture contemporaine est-elle l'expression... ?!

La situation actuelle se caractérise par la perte du sens. La starification des acteurs a rendu l'architecture inaccessible à la profession, qui doit se contenter d'assembler sans moyens des règlements et normes pendant que des gloires éphémères bradent des budgets colossaux pour faire réaliser des objets arrogants et abscons.

Cette situation favorise un élitisme hors sol et sans contraintes qui laisse au commun la production de vulgaires boîtes à vivre sur lesquelles la couleur sera autorisée...

L'Unsa milite depuis plus de 10 ans pour une architecture au quotidien, ambitieuse et modeste. Le Prix du projet citoyen récompense annuellement une architecture innovante conçue non pas pour elle-même, mais pour l'Homme dans son acception universelle.

“L'architecture est le grand livre de l'Humanité, expression principale de l'Homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence.”

(Victor Hugo, Notre-Dame-de-Paris - 1831) ▲

→→→ ANTOINE DAUDRÉ-VIGNIER
architecte, vice-président de l'Unsa



L'ARCHITECTURE EST UN CRIME PARFAIT

Comme beaucoup d'entre nous qui n'ont pas eu la chance de naître avec une cuillère en argent dans la bouche, et après avoir longtemps gratté avec une équerre en bois pour récolter bien souvent une cuillère du même matériau lors de nos stimulantes et fraternelles confrontations, je ne manquerai pour rien au monde l'occasion offerte une fois l'an de passer de l'autre côté du miroir pour la maintenant traditionnelle remise de l'Équerre d'Argent.

Une myriade de consœurs et confrères attentifs se pressaient, au pied de l'estrade et des quelques haut-parleurs disséminés dans la nef de la Cité de l'Architecture et dont la portée intelligible ne dépassait pas quelques mètres. Dans les zones hors de couverture réseau, nombreuses au demeurant, régnait la sympathique anarchie que toutes les autres professions nous envient... Quant aux derniers arrivants, pros du buffet, blasés des discours, vrais retardataires, ils ne tardèrent pas à former à l'autre extrémité une foule aussi dense et sonore que la zone VIP, donnant ainsi vie à un long reptile bicéphale.

Puis vint le moment tant attendu par tous, celui de la fin des discours, souvent fort pertinents d'ailleurs, encore eût-il fallu avoir le talent d'un Champollion des haut-parleurs à défaut des bas-reliefs, concomitamment à celui de l'ouverture des buffets.

Et là, miracle, dans une discipline inattendue pour notre profession, digne d'un virement de bord de l'America's cup, tout l'équipage se retrouva comme un seul homme, mais avec de plus en plus de femmes quand même, sur le même côté, au risque de faire chavirer l'imposant vaisseau, passant in petto du spirituel au temporel...

Fort heureusement, nous étions sur la terre ferme, sinon je vois déjà la une des journaux du lendemain : "Naufrage tragique à la Cité de l'Architecture..."

Passés les premiers moments à satisfaire ce pourquoi nous étions finalement tous là et à croiser quelques confrères plus ou moins connus ou reconnus, jeunes ou moins jeunes (tiens "rejeune" n'existe pas... dommage), le bord "au vent" étant dégarni, tout comme les buffets commençaient à l'être aussi, j'entamai une hardie tentative vers la proue du navire, certain qu'un roturier comme moi ne parviendrait pas au but sans me faire arrêter par une garde suisse (Herzog et de Meuron ?) ou me heurter à une voie lactée aussi crépitante que médiatique. Eh bien non, à ma stupéfaction ils étaient là, tous les deux, Kazuyo Sejima et Ryue Nishizawa, ensemble mais solitaires, sobres, silencieux, immobiles dans leur strict costume sombre.

Bien là, mais indifférents, comme déjà retournés vers leur monde intérieur, loin du brouhaha ambiant, dans leur univers calme, économe mais pourtant, puissant et essentiel... en un mot : Zen.

J'hésitai un moment avant de m'approcher, certain qu'une paroi invisible les protégeait en tenant à distance le commun des architectes (pour Peter Zumthor, j'aurais pu parler d'un mégalithe de pierre ; pour Jean Nouvel, d'un drapé noir ; pour Dominique Perrault, d'une résille d'inox ; pour Frank Gehry, d'une parabole de carbone ; pour Zaha Hadid, d'un parfum capiteux, etc.).

Mais non, pas du tout, ils prirent la main que je leur tendais et dans mon anglais d'arrière-cuisine des faubourgs de Bangkok, je les félicitai pour la leçon de rigueur qu'ils nous donnaient, leur dit avoir eu la chance de visiter le musée de Kanasawa (merci Jean-Louis Maniaque), celui de New-York, ainsi que le Louvre à Lens fort justement récompensé le soir même.

Encore "baba", je quittai les lieux et ne me lavai pas les mains pendant plusieurs jours, certain que le fluide agirait encore un certain temps sur mes problèmes de chiottes handicapés et de façade RT machin chose.

Je me suis abstenu de leur dire que parfois je trouvais qu'ils se répétaient un peu... J'ai bien fait non ?

Bref, pour finir, si vous n'avez pas le temps de voyager, êtes fauchés ou charrette (c'est pareil, ah ce beau métier qui ne laisse pas le temps de dépenser l'argent qu'on ne gagne pas !), allez voir le dernier film des frères Larrieu, en grande partie tourné dans le gruyère, alias le Rolex Learning Center de Lausanne des mêmes architectes. Il est excellent (le film et le gruyère aussi), le seul problème c'est que notre sujet à nous n'en est, comme souvent, que le décor, il s'appelle pourtant... "L'amour est un crime parfait". ▲



Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

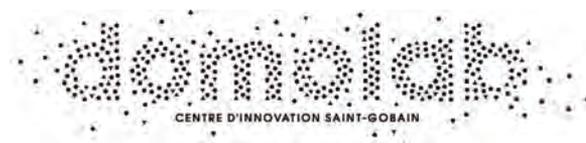
- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.



© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier



39 quai Lucien-Lefranc
93303 Aubervilliers Cedex
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81
E-mail : domolab@saint-gobain.com

CONVERSATION AUTOUR
DES PETITES BÊTES...

Situé dans le département des Yvelines à 50 minutes de Paris, le Parc et le château de Thoiry proposent aux visiteurs un parc animalier. En 1968, pour la première fois en Europe, il est possible d'y circuler dans son véhicule personnel comme dans une réserve africaine. En 2009, sous l'impulsion de Colomba et Edmond de La Panouse, la vocation du lieu évolue vers un conservatoire de la biodiversité. Leur première action pédagogique est de montrer au public l'incroyable diversité des "petites bêtes" et de révéler leur importance écologique.

Ces espèces négligées remplissent un large éventail de fonctions éminemment utiles à l'homme, qui, réciproquement, joue un rôle essentiel dans l'équilibre des milieux. L'arche, vaisseau de bois et de chanvre de 500 m² partiellement immergé au cœur d'une zone humide européenne illustre cette nouvelle orientation. **Pascal Bas, architecte DPLG**, et **Philippe Peiger, expert agro-écologie urbaine**, nous racontent leur aventure en tandem pour réaliser ce projet inhabituel.

Comment a débuté votre collaboration alors que vos entreprises respectives évoluaient séparément ?

Pascal Bas : Localement, il faut être implanté auprès d'une clientèle de particuliers qui contribue à faire une réputation. Ces particuliers communiquent avec des élus de petites communes qui basculent l'information dans les communes environnantes. Ce tissu local a favorisé la prise de contact auprès du comte de La Panouse par l'intermédiaire du notaire. Mon activité courante correspond à une dizaine de communes à des stades différents. Au début, j'avais 20 % de communes et 80 % de clientèle privée et actuellement c'est plutôt 80 % de communes pour 20 % de clientèle privée. Mon quotidien c'est aussi l'enseignement en parallèle de la clientèle. La petite structure c'est une personne, associée avec d'autres ponctuellement sur des projets. Trois travailleurs indépendants viennent chercher le travail à l'agence. Une extension de maison, le téléphone qui sonne pour le petit permis de construire : je ne néglige rien, je prends. Les architectes de dimension internationale contactés auparavant n'assuraient pas le suivi des réalisations du Parc. J'ai commencé par le pilotage du chantier d'un architecte parisien. La difficulté est d'investir du temps de production sans être payé. Les contrats ne sont pas signés tout de suite, il faut monter le projet avec une estimation financière



■ PHILIPPE PEIGER, PAYSAGISTE
EXPERT AGRO-ÉCOLOGIE URBAINE

complète. À ce stade, nous ne pouvons pas encore être payés car il n'y a pas de structure. Elle dépend de la validation du montage financier. Le dossier et les plans sont présentés aux financeurs. Dès l'obtention de l'aval des investisseurs, alors que nous avons du temps et pas d'honoraires, tout s'inverse.

Philippe Peiger : L'agence de l'eau exigeait un réseau séparé d'eau pluviale pour 70 bâtiments répartis sur l'ensemble des 380 hectares du domaine : impossible... La végétalisation des toitures a alors été envisagée comme une réponse acceptable au problème posé. Notre entreprise est spécialisée et c'est au salon "Bâtir écologique" qu'a eu lieu la rencontre.

P. B. : Nous avons été mis en contact par Colomba de La Panouse-Turnbull qui nous connaissait séparément. Colomba s'entoure d'une équipe de locaux proches et compétents pour travailler à partir d'une es-





quise dont je ne suis pas l'auteur et qui portait déjà le nom d' "Arche des petites bêtes". J'ai dessiné en pensant conception. Le 1^{er} février 2009 la mise en place était terminée. Philippe a fait ses esquisses. Le permis de construire a été déposé en juin 2010 et attribué en mars 2011.

Quelles étaient les contraintes et objectifs de ce projet ?

P. P. : Il fallait une cohérence pour faire passer un "bateau" dans un site classé donc un scénario qui fonctionne aussi bien pour le paysage que pour le bâtiment, mais aussi entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Il fallait tenir compte de la volonté de sanctuariser certains lieux du parc pour qu'ils deviennent des lieux d'observation et de réintroduction d'espèces régionales de la faune et la flore. Pour amorcer effectivement la réintroduction il fallait partir sur de l'éco-construction, avoir une réflexion globale, localiser les entreprises et fournisseurs, concevoir un bâtiment autonome pour répondre à la problématique des eaux pluviales et l'étendre au traitement des eaux usées.

P. B. : Pour étudier les proportions du bâtiment, la réalisation d'une maquette (180 x 60) dans un atelier de charpente nous a permis de matérialiser tous les dénivelés pour caler les hauteurs de la coque. La coque a été composée en fonction des mouvements de terrain de façon méthodique et en harmonie avec les alentours. Les ouvertures dans la coque ne sont pas placées au hasard : elles donnent à voir sur des vues choisies grâce aux perspectives travaillées en amont. Sur le plan masse, l'axe de l'Arche est parfaitement parallèle à la grande pelouse du château.

P. P. : L'inclinaison du toit devait rendre la végétalisation visible selon la configuration du terrain, du déplacement et de l'arrivée des visiteurs. L'approche devait être esthétique.

P. B. : Nous étions en harmonie sans nous connaître avant. Le principe de scénario établi dès le début de la réflexion a été de faire l'entrée des visiteurs par l'arrière du bateau, un cheminement le temps de la visite, enfin une sortie sur un autre univers au-dessus de l'eau, dans quelque chose qui s'ouvre. Les visiteurs se retournent enfin vers la proue, sur la coque.

P. P. : Au début, il était prévu une passerelle au-dessus d'une pièce d'eau complète. On a opté pour la passerelle sur terre-plein, les coûts étant divisés par dix. Finalement, c'est aussi intéressant car la possibilité de dénivelé a créé la cascade. Un retour accompagne la passerelle et fait office d'observatoire de la pièce d'eau.

Que vous a apporté ce projet mené conjointement ?

P. P. : Ce qui est intéressant c'est de travailler sur la globalité avec une cohérence du début à la fin, aussi bien pour la conformité que pour la construction et son aménagement intérieur. On utilise le végétal ou le bois d'origine locale (le sapin du Jura pour l'ossature bois, le chêne du perche ou le Douglas du Puy de Dôme pour le bardage). La réflexion globale touche l'aménagement extérieur des zones humides puisqu'on y traite les eaux usées et pluviales avec du végétal local en espérant aider la réintroduction d'espèces préservées de la faune. À l'intérieur du bâtiment, on trouve une faune exotique en voie de disparition dans son milieu. C'est exceptionnel. La relation de collaboration a permis la mise en commun des compétences au service du bon fonctionnement de l'ensemble. Le toit de l'Arche, en très simple, c'est cinq substrats différents et neuf types de sol, de 8 cm à 20 cm d'épaisseur. On travaille le visuel avec des graminées, des plantes à fleurs, des petites flaques d'eau à l'intention des nichées d'oiseaux, des zones sablées, des parties avec enrochements ou du bois. On recrée véritablement plusieurs biotopes. C'est vraiment une première car plus d'une cinquantaine de variétés ont été sélectionnées. C'est notre métier. Les entreprises que j'ai consultées sont capables de s'adapter aux changements et font preuve d'une qualité de travail. J'enseigne aussi, irrégulièrement, à l'université. J'évite de me laisser griser par l'activité unique. Être local assure le suivi mais il faut être bon. Du point de vue financier, c'est un avantage réciproque. Autre avantage pour la maîtrise d'ouvrage, une petite structure est plus souple dans la prise de décisions.

P. B. : Ce type de chantier demande une présence au quotidien. Le Parc nous a fait confiance pour recruter les entreprises. J'ai bénéficié d'une confiance totale pour la gestion financière à condition de rester dans l'enveloppe. Notre crédibilité repose sur la bonne gestion de projet. Les estimations sont faites par phase. Comme le projet évolue, je ne m'engage qu'au moment où je suis certain que tout est parfaitement maîtrisé. Par exemple, pour la phase "gros œuvre-coque du bâtiment-structure du bâtiment", après estimation, j'ai fait un tableau financier de gestion et, seulement là, je m'engageais et, ainsi de suite, pour toutes les phases qui m'ont été confiées. La transparence apportée par le tableau de suivi m'a donné la liberté auprès des entreprises. Nous avons beaucoup gagné en crédibilité auprès des instances administratives et reflétons l'image d'une équipe qui va au bout des choses.

Propos recueillis par Isabelle Chinardet-Cantineau. ▲

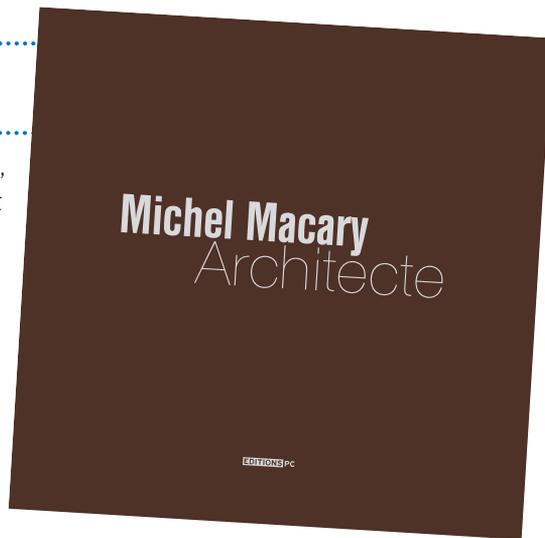
MICHEL MACARY ARCHITECTE

Préface : Jean-Pierre Duport, Auteur : Christine Desmoulin - Éditions PC - 348 pages - 35 €

Le premier ouvrage consacré à l'architecte Michel Macary revient sur les grands projets qu'il a menés, depuis la ville nouvelle de Marne-la-Vallée où il a collaboré avec Christian de Portzamparc, en passant par Evry, l'Aquitaine ou Bercy, avant de s'attarder sur les incontournables et mondialement connus Louvre et Stade de France.

Les témoignages de proches collaborateurs tels que Pei ou Christian de Portzamparc, mais aussi de Michel Platini, Patrick de Carolis et de nombreux autres ponctuent cette monographie où l'acte de construire se nourrit de rencontres humaines.

Richement illustré, cet ouvrage est rédigé à quatre mains par Michel Macary et Christine Desmoulin, journaliste et critique d'architecture.



LE LEAN APPLIQUÉ À LA CONSTRUCTION

Patrick Dupin - Eyrolles - 140 pages - 22,50 €

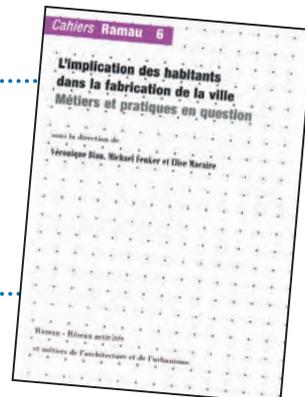
Comment optimiser la gestion de projet et réduire coûts et délais dans le bâtiment ?

La méthode de gestion du Lean, initialement développée pour l'industrie automobile, a pour principal objectif de réduire le gaspillage sous toutes ses formes. Dans cet ouvrage, l'auteur détaille, réalisations concrètes à l'appui, comment l'appliquer à la construction.

L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA FABRICATION DE LA VILLE MÉTIERS ET PRATIQUES EN QUESTION

Sous la direction de Véronique Biau, Michael Fenker et Elise Macaire - Cahiers Ramau 6 - Éditions de la Villette - 360 pages - 14 €

De nombreux acteurs professionnels et institutionnels accordent une attention accrue à la façon dont les publics concernés sont associés à la fabrication de la ville. Cet ouvrage porte sur les transformations des pratiques professionnelles du fait de leur confrontation plus directe avec les habitants et les usagers, sur les résistances au changement, les difficultés rencontrées, ainsi que sur le renouvellement des questions posées. Les contributions sont structurées autour de quatre thèmes : la montée de l'expertise habitante, l'évolution des cultures professionnelles des acteurs publics locaux, le repositionnement des architectes et des urbanistes, les pratiques et dispositifs participatifs.



RÉ-ENCHANTER LE MONDE L'ARCHITECTURE ET LA VILLE FACE AUX GRANDES TRANSITIONS

Sous la direction de Marie-Hélène Contal - Éditions Gallimard - collection Alternatives - 157 pages - 17 €

Manifeste sur l'avenir du monde habité, rédigé par les architectes lauréats du Global Award for Sustainable Architecture.

Au fil des années, ces architectes ont formé et animent une scène de recherche et de mise en question, reconnue dans le débat mondial sur les grandes transitions.



ABSURDITÉ À LA FRANÇAISE ENQUÊTE SUR LES NORMES QUI NOUS TYRANNISENT

Philippe Eliakim - Éditions Robert Laffont - 218 pages - 19 €

Aux derniers pointages, le journal officiel de la République française recensait quatre cent mille normes, ce qui constitue probablement un record du monde. Le problème, c'est qu'à force de vouloir tout réglementer, protéger, contrôler dans les moindres détails, notre pays est en train de se détruire lui-même.



MÉTAMORPHOSE DE L'ORDINAIRE

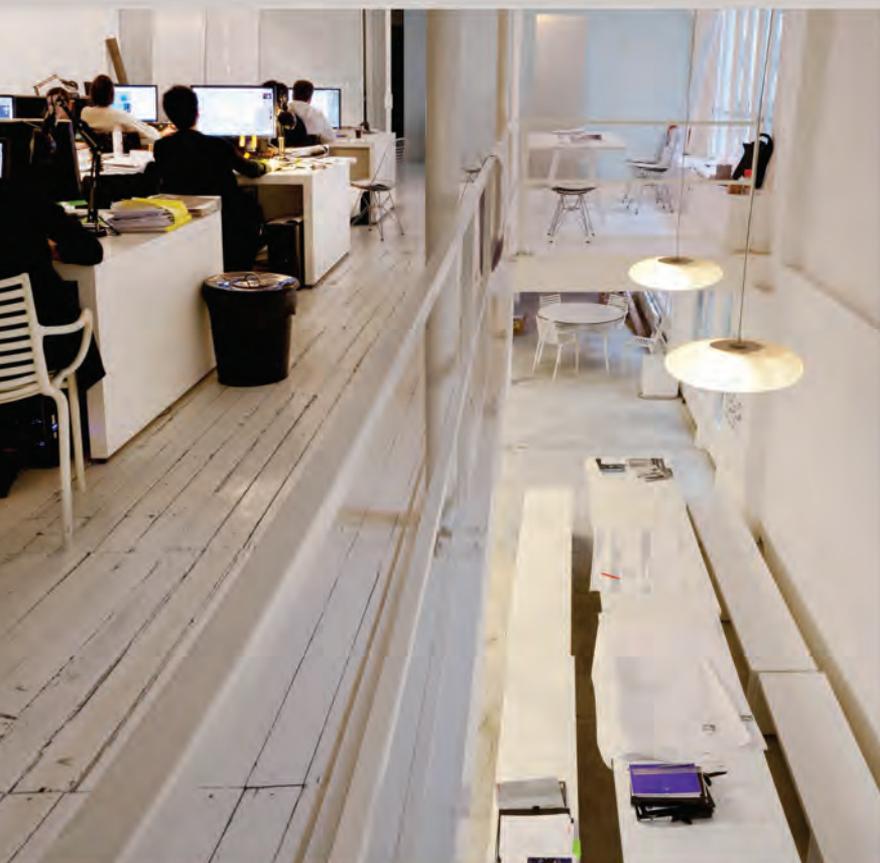
PAOLA VIGANÒ GRAND PRIX DE L'URBANISME 2013 Éditions Parenthèses - Collection Grand Prix de l'urbanisme - 127 pages - 14 €

Ses travaux qui parcourent les thèmes de l'urbanisme contemporain (porosité, isotropie...) offrent un horizon à la ville diffuse et abordent les grandes problématiques du développement durable.

SCAB

La filiale conseil de la MAF

Assurez vos bureaux comme nulle part ailleurs !



**ASSURER
LE MATÉRIEL
DE VOTRE AGENCE
MÊME QUAND
VOUS L'UTILISEZ
À L'EXTÉRIEUR ?
C'EST PRÉVU !**

Obtenez un tarif en quelques minutes au **01 71 14 37 37**
ou rendez-vous sur notre site partenaire **libea.fr**

20 % de remise sur votre 1^{ère} année de souscription avec
le code avantage « MAF » (valable jusqu'au 31/12/2014)



SCAB, société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 (www.orias.fr) - 9 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 - Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - <http://scab.maf.fr>
La SCAB vous propose ce contrat d'assurance assuré par LIBEA, entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 20 000 000 € dont le siège social est sis Cours du Triangle de l'Arche - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 440 214 310 RCS NANTERRE

Everest

BY ALDES

Le double flux au sommet
de l'efficacité.



**Une gamme de centrales
double flux haute efficacité
de 1000 à 7000 m³/h.**

- Composants haute performance
- Régulation haute technologie
Aldes Smart Control®
- Installation haute simplicité
- Services haute qualité

